

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

ENTRE

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

Représenté par Christian HEISON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 novembre 2021.

Ci-après désigné par « La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de Haute Savoie, Alain ESPINASSE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 26 avril 2021, et signé le 30 juin 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Les contrats et les programmes en cours notamment recensés par les signataires sont les suivants :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lien de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie approuvé le 3 février 2020,
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Albanais approuvé en 2005, prorogé le 29 mars 2021,
- Le Contrat Territoire d'Industrie signé le 16 décembre 2019,
- La Convention-cadre Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018 et son avenant n°1 signé le 16 décembre 2019,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Chartes Forestières, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) dont plusieurs traitent des sites à forts enjeux (Réseau des Zones Humides de l'Albanais, Marais et ZH de Marcellaz-Albanais),
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire est joint en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une élaboration à l'occasion de la démarche de CRTE. Il est basé sur les démarches de planification existantes récentes (PLUi, etc.) et sera complété et actualisé, notamment à l'occasion de l'élaboration du PCAET.

- Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

LES 3 AXES
STRUCTURANTS
DES CRTE

1. Agir en faveur
de la **transition**
écologique

ARTICULATION ET CONTRIBUTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Le premier axe du projet de territoire, dédié aux enjeux environnementaux répond pleinement à cette ambition : *Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources.*

Pour autant, la transition écologique n'est pas limitée à ce seul axe stratégique du projet de territoire et transparaît de manière transversale à travers le projet : par la maîtrise de la consommation foncière quand il s'agit d'habitat, par les mobilités apaisées et durables, par une production agricole locale, par un maillage des équipements pour réduire les besoins de déplacements, par un développement économique et touristique plus durable.

2. Agir en faveur
de la **cohésion**
des territoires et
d'une **approche**
transversale des
politiques
publiques
locales

La transversalité des politiques publiques est d'ores et déjà incarnée par la transversalité d'intégration de la transition écologique. Elle se retrouve aussi, ainsi que la cohésion des territoires dans les liens établis entre : l'aménagement du territoire (densification en fonction de l'armature urbaine), les déplacements et l'offre de services et équipements ; l'équilibre entre habitat et emploi, celui entre l'accueil de population et la préservation des terres agricoles...

Par ailleurs, la cohésion des territoires s'exprime tant à l'intérieur du périmètre intercommunal (notamment en termes d'armature de développement) que vis-à-vis des territoires voisins (appui sur l'attractivité et la complémentarité pour le développement touristique, contrat commun Territoires d'industrie avec le territoire de la Communauté de communes Usses et Rhône, aménagement de l'espace en collaboration avec les intercommunalités voisines...).

3. Agir en faveur
de la **relance** et
d'un
développement
économique
plus vertueux et
durable

Cet axe structurant est principalement traité au travers de deux axes stratégiques :

Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer
Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins, d'autre part.

Ceci étant, l'engagement des acteurs locaux dans des projets d'investissements quel qu'en soit le rattachement à un axe stratégique (transition écologique, accueil touristique, habitat, mobilité...) contribue à la relance économique par les prestations et travaux qui en découlent.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques – figurant en Annexe 2 - en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 :** Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources ;
- **Orientation 2 :** Habiter : Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage ;
- **Orientation 3 :** Se déplacer : Pouvoir se déplacer et vivre le territoire dans toute sa diversité avec des mobilités facilitées, apaisées et durables ;
- **Orientation 4 :** S'alimenter : Affermir la vocation nourricière du territoire ;
- **Orientation 5 :** S'épanouir et s'accomplir : Pour une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée ;
- **Orientation 6 :** Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire et créer les conditions favorables pour développer, former et attirer ;
- **Orientation 7 :** Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins.

Les orientations stratégiques font l'objet d'un document détaillé – cf. annexe 2. D'autres annexes indiquent, elles, la liste des actions prêtes à être engagées (Annexe 3) ou des projets (Annexe 4) qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Comme mentionné dans le protocole d'engagement (Annexe 1), les signataires ont recensé les contractualisations et les documents de planification et de programmation suivants :

- Entre le territoire et l'Etat ou ses agences :
 - Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Rumilly pour la durée de 2018-2024, signée le 28 septembre 2018 et son avenant n°1 signé le 16 décembre 2019,
 - Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité Rumilly Terre de Savoie pour la durée de 2019-2022 signé le 16 décembre 2019,
 - La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Renouvellement Urbain (RU) dont le démarrage est prévu en novembre 2021 pour 5 ans,
 - Les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (cf. synthèse des interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au présent protocole)
 - Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
 - La convention « France Services » conclue avec la commune de Rumilly,

- La Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée le 27/05/2020 avec la DDFIP,
- Les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- Entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :
 - Le contrat ambition région approuvé par délibération du 18 mai 2018 et son avenant du 9 novembre 2020, le projet ambition région 2021-2027
 - Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes par la Communauté de Communes
 - Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec l'intercommunalité (contrat départemental d'avenir et de solidarités, ...)
- Documents de planification et de programmation :
 - Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie approuvé le 3 février 2020,
 - Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Albanais approuvé en 2005, prorogé le 29 mars 2021,
 - les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Chartes Forestières, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) dont plusieurs traitent des sites à forts enjeux (Réseau des Zones Humides de l'Albanais, Marais et ZH de Marcellaz-Albanais),
 - le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- Annexe 3 : Plan d'actions matures (53 actions) à la date d'approbation du CRTE,
- Annexe 4 : Liste d'intentions d'actions (26 actions).

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagées. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur

sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans le tableau sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient

éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Ce comité de pilotage comprend également le bureau exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ainsi que les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

La fréquence des réunions des COPIL et COTECH ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du premier COPIL. Le COPIL se réunit au moins une fois par an.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3 Comité des partenaires

Ainsi la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie s'engage à animer un comité de partenaires composé des représentants des institutions suivantes :

- Les communes constitutives de la Communauté de communes
- Les services de l'État en Haute Savoie
- Les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de la Haute Savoie
- Le SYANE Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute Savoie
- D'autres EPCI : partenaires au titre de l'entente intercommunale, ou au titre de contrats de partenariats spécifiques ou de projets de coopérations : Grand Annecy, Grand Lac, Grand

- Chambéry, Communauté de Communes Fier et Usses, Communauté de Communes Fier et Usses, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, Communauté de Communes des Vallées de Thônes, Communauté de Communes Usses et Rhône
- Le Comité d'Action Économie Rumilly – Alby Développement
 - L'Office de Tourisme Rumilly-Albanais
 - L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 - Les partenaires privés locaux engagés dans la démarche Territoire d'Industrie
 - Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
 - Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'aménagement du Chéran
 - Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
 - Le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget – CISALB
 - Le SIDEFAGE
 - Les acteurs de l'habitat (USH, Action Logement, ...)
 - Le CEREMA
 - Le CAUE
 - Les Chambres consulaires
 - Les Associations environnementales notamment ayant contractualisé avec la Communauté de Communes (SOLUCIR, ASDER, etc.) ou actives sur le territoire.
 - Les opérateurs ou délégataires de service public de la Communauté de Communes au titre des services publics dont elle est compétente (mobilité, eau, assainissement, déchets)
 - ASTERS et les porteurs de sites Natura 2000,
 - Banque des Territoires,
 - Action logement,
 - ...

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et à minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs

environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps suite à l'élaboration du PCAET.

Les indicateurs concernés sont détaillés en annexe 5.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établi pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Rumilly le 23 / 11 / 2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie



Christian Heison

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Protocole d'engagement

Annexe 2 - Projet de territoire

Annexe 3 – Plan d'actions

Annexe 4 – Liste d'intentions de projet

Annexe 5 – Indicateurs « socle » de suivi pour l'état des lieux écologique

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT
DU
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) favorise la réalisation d'un projet de territoire qui prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie approuvé le 3 février 2020,
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Albanais approuvé en 2005, prorogé le 29 mars 2021,
- Le Contrat Territoire d'Industrie signé le 16 décembre 2019,
- La Convention-cadre Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018 et son avenant n°1 signé le 16 décembre 2019,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Chartes Forestières, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) dont plusieurs traitent des sites à forts enjeux (Réseau des Zones Humides de l'Albanais, Marais et ZH de Marcellaz-Albanais),
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,

Ils s'accordent pour que le CRTE favorise la formalisation d'un projet de territoire ainsi que la préfiguration d'un diagnostic au titre du Plan Climat Air Énergie territorial. Ce plan - obligatoire pour cette intercommunalité de plus de 20 000 habitants – inclura ensuite une stratégie et un plan d'action qui pourront utilement enrichir le CRTE durant sa mise en œuvre.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obéit pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, *selon les modalités propres à chaque dispositif*, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtées à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

- a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2021 exceptionnelle	Construction d'une salle d'évolution communale	MARIGNY-ST-MARCEL	179 205 €
DSIL 2021 RT	Rénovation de chafferies dans les 2 gymnases	RUMILLY	50 574 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	VAULX	10 000 €

b- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Rumilly pour la durée de 2018-2024, signée le 28 septembre 2018 et son avenant n°1 signé le 16 décembre 2019,
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité Rumilly Terre de Savoie pour la durée de 2019-2022 signé le 16 décembre 2019,
- La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Renouvellement Urbain (RU) dont le démarrage est prévu en septembre 2021 pour 5 ans,
- Les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (*cf. synthèse des interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au présent protocole*)
- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- La convention « France Services » conclue avec la commune de Rumilly,
- La Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée le 27/05/2020 avec la DDFIP,
- Les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Le contrat ambition région approuvé par délibération du 18 mai 2018 et son avenant du 9 novembre 2020, le projet ambition région 2021-2027
- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes par la Communauté de Communes
- Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec l'intercommunalité (contrat départemental d'avenir et de solidarités, le contrat territorial Espaces Naturels Sensibles...)

2-2 Les programmes, projets ou actions identifiés par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires

comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

** En matière de Transition écologique :*

- L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

** En matière de Mobilité et tourisme :*

- La Vélo-route de l'ALBANAIS : création d'une vélo-route Vallières-sur-Fier - Rumilly - Aix-les-Bains / Rumilly - Alby-sur-Chéran

- L'étude d'opportunité de mise en place de bornes de recharges ultra-fast (ZAE Rumilly)

- L'étude pour l'acquisition de bus électrique

- L'étude pour l'avenir du bâtiment gare de Rumilly,

- Les études pour la réalisation d'une vélo-station en gare de Rumilly

** En matière d'Environnement, eau, assainissement, déchets, milieux aquatiques :*

- Les études et opérations d'investissements visées au titre du programme des travaux (PPI 2021) eau et assainissement (réseaux et traitements)

- Une étude d'aide à la décision en matière de gestion des biodéchets

- L'implantation de containers semi-enterrés et colonnes aériennes

- La refonte de la signalétique de la déchèterie et des panneaux de points d'apports volontaires, un panneau pédagogique « usagers », l'acquisition et le déploiement de composteurs individuels et partagés

- L'étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur le territoire intercommunal

** En matière d'Aménagement / équipement / construction / développement des énergies renouvelables :*

- L'étude de faisabilité pour la réalisation d'un tiers lieu

- L'étude de faisabilité pour la construction d'un centre d'hébergement de groupe

- L'étude d'orientation stratégique d'aménagement et de valorisation du secteur de la base de loisirs et du plan d'eau de Rumilly-Boussy

- L'étude de faisabilité d'une piscine couverte intercommunale

- Le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet Renouvellement Urbain sur le Cœur de Ville de Rumilly pour la période 2021-2026

- Mission d'assistance en matière d'urbanisme pour l'adaptation et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

- L'étude Valorisation et aménagement du Mont-Clergeon

- Une étude de désamiantage et opportunité de produire de l'électricité solaire

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

Le projet territorial s'appuiera sur les planifications existantes avec une association resserrée, dans cette première phase, des partenaires. L'intercommunalité s'engage à poursuivre cette élaboration en élargissant la démarche à d'autres partenaires, dans le cadre d'une concertation élargie engagée à partir du mois de mai 2021 et se déroulant sur plusieurs mois. L'objectif est d'aboutir, au cours du second semestre 2021, à la signature du CRTE consolidant et élargissant le présent protocole.

ARTICLE 4 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Commune Rumilly Terre de Savoie.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance. À ce titre, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et

le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE.

ARTICLE 5 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- Les communes constitutives de la Communauté de communes
- Les services de l'État en Haute Savoie
- Les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de la Haute Savoie
- Le SYANE Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute Savoie
- D'autres EPCI : partenaires au titre de l'entente intercommunale, ou au titre de contrats de partenariats spécifiques ou de projets de coopérations: Grand Annecy, Grand Lac, Grand Chambéry, Communauté de Communes Fier et Usses, Communauté de Communes Fier et Usses, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, Communauté de Communes des Vallées de Thônes, Communauté de Communes Usses et Rhône
- Le Comité d'Action Économie Rumilly – Alby Développement
- L'Office de Tourisme Rumilly-Albanais
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Les partenaires privés locaux engagés dans la démarche Territoire d'Industrie
- Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
- Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'aménagement du Chéran
- Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
- Le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget – CISALB
- Le SIDEFAGE
- Les acteurs de l'habitat (USH, Action Logement,...)
- Le CEREMA
- Le CAUE
- Les Chambres consulaires
- Les Associations environnementales notamment ayant contractualisé avec la Communauté de Communes (SOLUCIR, ASDER, etc.) ou actives sur le territoire.
- Les opérateurs ou délégataires de service public de la Communauté de Communes au titre des services publics dont elle est compétente (mobilité, eau, assainissement, déchets)
- ASTERS et les porteurs de sites Natura 2000,

- ...

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire, la finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Annonay, le 01 / 07 2021

Le préfet
de Haute Savoie

Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes

Rumilly Terre de Savoie

Christian Heissom
Président





Contrat de relance et de transition écologique de Rumilly Terre de Savoie

Les axes stratégiques Projet de territoire

*Version amendée suite au Comité stratégique élargi du 30/08/2021
+ Ajout d'une introduction suite R° Préfecture du 24/09/2021*

Version du 13/10/2021

Ce document présente le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie qui sous-tend le Contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat.

Il est le fruit d'un travail spécifique mené en 2021 qui a associé les services, les élus de l'intercommunalité et des communes ainsi que des partenaires. Le projet de territoire a également été établi à partir de démarches déjà portées par l'intercommunalité : Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat, projet de mandature, politiques sectorielles sur la mobilité, le développement économique, contrats Territoires d'industrie et petite ville de demain, etc.).

La stratégie bâtie collectivement s'appuie sur un diagnostic partagé des enjeux locaux.

Le projet de territoire se décline autour de 7 axes stratégiques dont chacun concourt aux 3 grands axes structurants des CRTE (*cf. schéma page suivante*) :

1. Agir en faveur de la transition écologique
2. Agir en faveur de la cohésion des territoires et d'une approche transversale des politiques publiques locales
3. Agir en faveur de la relance et d'un développement économique plus vertueux et durable

Les 7 axes stratégiques du projet de territoire pour le Contrat de relance et de transition écologique de Rumilly Terre de Savoie :

- Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources
- Habiter : Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage
- Se déplacer : Pouvoir se déplacer et vivre le territoire dans toute sa diversité avec des mobilités facilitées, apaisées et durables
- S'alimenter : Affermir la vocation nourricière du territoire
- S'épanouir et s'accomplir : Pour une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée
- Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer
- Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins

LES 3 AXES STRUCTURANTS DES CRTE



ARTICULATION ET CONTRIBUTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

1. Agir en faveur de la transition écologique

Le premier axe du projet de territoire, dédié aux enjeux environnementaux répond pleinement à cette ambition : *Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources.*

Pour autant, la transition écologique n'est pas limitée à ce seul axe stratégique du projet de territoire et transparaît de manière transversale à travers le projet : par la maîtrise de la consommation foncière quand il s'agit d'habitat, par les mobilités apaisées et durables, par une production agricole locale, par un maillage des équipements pour réduire les besoins de déplacements, par un développement économique et touristique plus durable.

2. Agir en faveur de la cohésion des territoires et d'une approche transversale des politiques publiques locales

La transversalité des politiques publiques est d'ores et déjà incarnée par la transversalité d'intégration de la transition écologique. Elle se retrouve aussi, ainsi que la cohésion des territoires dans les liens établis entre : l'aménagement du territoire (densification en fonction de l'armature urbaine), les déplacements et l'offre de services et équipements; l'équilibre entre habitat et emploi, celui entre l'accueil de population et la préservation des terres agricoles...

Par ailleurs, la cohésion des territoires s'exprime tant à l'intérieur du périmètre intercommunal (notamment en termes d'armature de développement) que vis-à-vis des territoires voisins (appui sur l'attractivité et la complémentarité pour le développement touristique, contrat commun Territoires d'industrie avec la communauté de communes Usses et Rhône, aménagement de l'espace en collaboration avec les intercommunalités voisines...).

3. Agir en faveur de la relance et d'un développement économique plus vertueux et durable

Cet axe structurant est principalement traité au travers de deux axes stratégiques:

- *Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer*
- *Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins, d'autre part.*

Ceci étant, l'engagement des acteurs locaux dans des projets d'investissements quel qu'en soit le rattachement à un axe stratégique (transition écologique, accueil touristique, habitat, mobilité...) contribue à la relance économique par les prestations et travaux qui en découlent.

Clef de lecture des axes stratégiques

Les différents axes stratégiques ont été dessinés par une approche thématique. Chacun a été caractérisé par une phrase en *rouge* qui donne l'état d'esprit, et porte le message politique et stratégique du territoire pour ce thème.

Un encadré gris présente le thème, les enjeux et introduit les axes stratégiques.

Les axes stratégiques sont listés sous forme de puces. Ils sont issus (tel que ou reformulé) de divers documents fondateurs (PLUiH, SDDIC, Contrat territoire d'industrie, Projet de stratégie de développement économique) ou bien nouveaux (notamment issus d'un séminaire dédié à la co-construction du projet de CRTE qui s'est tenu le 2 juin).

- Ceux issus du PLUiH sont marqués par une * (dont POA **)
- Ceux issus du SDDIC sont marqués par un °
- Ceux issus de territoire d'industrie et du projet de stratégie de développement économique sont marqués par un @
- Les axes nouveaux issus du séminaire du 2 juin , ou ajouté ensuite, notamment à l'aune des actions remontées et d'une relecture des services et élus n'ont pas de marque distinctive



VIVRE AVEC SON ENVIRONNEMENT ET LE PRÉSERVER

Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources

Le territoire doit répondre aux défis de transitions écologique et énergétique. Il doit ainsi réduire son impact sur l'environnement (en termes de déchets, de qualité de l'air, d'artificialisation, d'activités...), être plus sobre vis-à-vis des ressources (en particulier pour l'eau et l'énergie), veiller à la préservation des milieux naturels et écosystèmes qu'offre la nature (régulation des crues par exemple) et s'adapter.

Ces axes stratégiques seront complétés, enrichis et reformulés à l'occasion du travail d'élaboration du PCAET qui va s'engager dans les prochains mois.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » **Préserver et valoriser les paysages et espaces remarquables**
 - » Adopter un mode de développement mesuré, portant l'attention sur la qualité de l'espace public et l'intégration paysagère des nouvelles constructions *
 - » Préserver les zones humides et les étangs, les milieux secs et les prairies remarquables, ainsi que les arbres isolés et haies remarquables *
 - Envisager l'acquisition de foncier par les collectivités pour préserver les zones humides, permettant d'en conventionner l'usage
 - » Préserver et valoriser les paysages remarquables notamment par le maintien des pratiques agricoles qui y contribuent ainsi que les écosystèmes fragilisés
 - » Conserver les massifs boisés notables * et mieux gérer la forêt et valoriser durablement la ressource bois-énergie *
 - » Valoriser les qualités paysagères de l'espace rural*
- » **Mieux gérer et préserver la ressource en eau**
 - » Améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations *
 - Améliorer notre niveau d'autonomie en eau potable et anticiper les tensions sur la ressource, notamment en améliorant la connaissance des ressources en eau potable et des débits des cours d'eau (en particulier des petits ruisseaux)
 - Développer le stockage et la réutilisation des eaux pluviales, notamment par la sensibilisation
 - » Améliorer les performances de l'assainissement, la qualité des rejets en cohérence avec l'accueil de nouvelles populations et en valorisant les sous produits d'assainissement dans une logique de développement durable *
 - » Maîtriser et partager la ressource en eau, mieux connecter les enjeux/acteurs/moyens dédiés au grand cycle et au petit cycle de l'eau



VIVRE AVEC SON ENVIRONNEMENT ET LE PRÉSERVER

Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

- » Intégrer l'exposition aux risques et nuisances dans l'aménagement du territoire
 - » Rechercher des principes d'aménagement visant l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau *
 - » Limiter l'exposition aux risques et nuisances dans les choix d'implantation * : sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels et changements climatiques accrus
 - » Produire des logements sobres en énergie
- » Améliorer la gestion des déchets et contribuer à leur moindre production
 - » Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les professionnels dans une logique d'exemplarité
 - » Structurer la collecte des biodéchets pour les particuliers et professionnels pour une offre de service adaptée
 - » Sensibiliser le grand public et la restauration collective à la gestion des biodéchets et être exemplaire en tant que collectivités
 - » Lutter contre les dépôts sauvages

Etudier les différents moyens de lutte (évolution de la tarification pour les professionnels, surveillance, déploiement de nouveaux point d'apports pour les dépôts les plus impactant, en veillant à la question de l'harmonisation des pratiques entre déchèteries et en travaillant avec les territoires voisins

Mieux communiquer sur les possibilités de dépôt et les gestes de tri

- » Développer les réseaux d'énergie (réseaux de chaleur...) et la production énergétique à base d'énergies renouvelables *
- » Participer à la réduction des consommations d'énergie du territoire
- » Diminuer substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- » Mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique
- » Mobiliser le territoire et ses acteurs, former et sensibiliser, agir sur la formation dans les métiers de la transition écologique et énergétique pour que les plans d'actions puissent être opérationnels



Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage

Soumis à une forte attractivité résidentielle, le territoire recherche une croissance maîtrisée de son développement afin de limiter la consommation d'espace et de favoriser la préservation de son identité et de ses paysages. Pour cela, il vise le renforcement du noyau urbain, le développement complémentaire des chefs-lieux des communes bourgs, et un développement adapté des communes-villages. La revitalisation du Cœur de Ville de Rumilly est un enjeu fort pour les prochaines années, notamment en matière de développement d'une nouvelle offre de logements de qualité et synonyme de performance énergétique de l'habitat. La réponse à la diversité des besoins en logements sur le territoire s'accompagne par une nouvelle dynamique de projets et d'actions.

L'atteinte de cet objectif de maîtrise passe également par un travail de concertation renforcé avec les territoires et agglomérations voisines.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Rechercher une croissance démographique et résidentielle maîtrisée de l'ensemble du territoire *
 - » Renforcer le noyau urbain *
 - Produire au moins 65% des logements à horizon 2030 sur le noyau urbain
 - Développer le noyau urbain en soignant les transitions avec les espaces agricoles et naturels sensibles *
 - Revitaliser le cœur de ville de Rumilly et en favoriser le renouvellement *
 - » Développer les chefs-lieux des communes-bourgs en concertation et complémentarité avec le noyau urbain en préservant un cœur agricole et naturel *
 - » Permettre un développement adapté des communes villages *
- » Densifier l'habitat sur le territoire en tenant compte des spécificités communales, de l'armature et de l'offre d'équipements et de services de proximité existants et de l'intégration paysagère *
 - » Rechercher des densités de logements adaptées aux spécificités communales afin de garantir la diversité de l'offre en logements
 - » Diversifier les formes d'habitat dans une logique de mixité fonctionnelle (taille, programme mixte...)*
 - » Réinterpréter les formes architecturales traditionnelles afin de générer de nouvelles formes d'habitat *
 - » Rechercher un développement qualitatif des communes villages et renouveler l'habitat rural en soignant l'intégration paysagère
- » Articuler urbanisation future en lien avec l'offre de services et le développement des mobilités *
 - » Orienter la production de logements sur le noyau urbain, en vue d'améliorer l'accessibilité à ses fonctions centrales *
 - » Penser la production de logements par micro-bassin de vie *
 - » Aménager les pôles urbains dans un souci d'accessibilité des services *
 - » Conforter les pôles urbains des communes-bourgs dans un rôle de relais de services de proximité *
 - » Maintenir et renforcer une offre commerciale de proximité



HABITER

Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

» Répondre à la diversité des besoins en logements

- » Poursuivre le renforcement d'un parc locatif social équilibré sur le noyau urbain et la dynamique de production de logements à loyers très accessibles sur l'ensemble du territoire *
- » Favoriser l'accession à la propriété **
- » Veiller à adapter le parc de logements aux besoins spécifiques (jeunes, personnes âgées, hébergement d'urgence...) *

» Réhabiliter le parc privé ** / Améliorer la qualité de l'habitat du parc privé ancien

- » Mettre en place un dispositif spécifique de rénovation du cœur de ville **
- » Favoriser la réhabilitation du parc ancien, notamment via l'incitation à l'amélioration de la performance énergétique **
- » Mettre en place un guichet d'information sur les aides à la rénovation **

» Favoriser la qualité énergétique et environnementale de l'habitat **

- » Sensibiliser le public à l'éco-responsabilité dans le logement **
- » Promouvoir la qualité urbaine de l'habitat et l'innovation dans le logement **
- » Faciliter la mobilisation des savoir-faire locaux **

» Développer une politique foncière intercommunale **

- » Définir une stratégie foncière intercommunale **

» Animer la politique locale de l'habitat **

- » Consolider l'observatoire de l'habitat et du foncier **
- » Affirmer le rôle de l'EPCI comme chef de file dans le pilotage de la politique locale de l'habitat **
- » Piloter, suivre et évaluer les actions **



SE DEPLACER

Pouvoir se déplacer et vivre le territoire dans toute sa diversité avec des mobilités facilitées, apaisées et durables

La dynamique du territoire se traduit également en termes de mobilité par une augmentation des flux pendulaires (domicile-travail) et du trafic routier. Le territoire interagit fortement avec les métropoles voisines. L'offre de transport en commun et d'aménagements cyclables se développe progressivement mais reste encore insuffisante. Aussi, il s'agit, d'une part d'améliorer l'accessibilité des pôles attractifs du territoire, interne au territoire et en lien avec les territoires voisins; et d'autre part d'inciter au développement des mobilités douces et partagées.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Assurer l'accessibilité des pôles générateurs de déplacement par des solutions de mobilité adaptées*
 - » Développer l'accessibilité de la ville-centre depuis les communes de l'intercommunalité
 - » Faciliter une pratique piétonne et cycliste apaisée des espaces urbanisés pour assurer l'accès aux commerces et services *
 - » S'inscrire dans un maillage de liaisons douces intégrant les territoires voisins *
 - » Se projeter dans la perspective du renforcement de l'offre ferroviaire *
 - » Proposer des solutions de transport en commun adaptées aux secteurs desservis *
 - » Développer la capacité de stationnement, notamment afin de limiter l'auto-solisme *
 - » Améliorer le maillage viaire autour de Rumilly pour faciliter les déplacements *
- » Impulser une modification des habitudes de déplacement basée sur le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle tout en assurant une complémentarité entre les modes°
- » Promouvoir l'usage des transports collectifs adaptés aux particularités du territoire°
 - » Réfléchir à l'avenir du ferroviaire et la centralité de la gare de Rumilly (doublement partiel de la voie et augmentation de l'offre)
 - » Développer l'intermodalité et la billettique
- » Développer l'utilisation du vélo et les cheminements piétons°



Affermir la vocation nourricière du territoire

Le territoire souhaite maintenir et préserver l'héritage agricole historique de l'Albanais. Cela passe à la fois par la préservation et le maintien des secteurs et exploitations agricoles et par la valorisation locale au travers de la filière agro-alimentaire et des circuits courts locaux. Il s'agit aussi de préserver et mettre en valeur le paysage rural.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Prendre part et construire ensemble l'avenir de l'agriculture locale
- » Intégrer la complémentarité des secteurs agricoles et diversifier les façons de produire *
 - » Conserver la complémentarité des surfaces agricoles en limitant la consommation des terres agricoles *
 - » Limiter les interventions sur les alpages sommitaux à des aménagement touristiques légers *
 - » Permettre une forme d'agriculture péri-urbaine et maraîchère *
 - » Favoriser et accompagner le développement d'activités agro-touristiques complémentaires, compris dans des lieux mixtes (agricoles et touristiques) *
 - » Concilier environnement et agriculture en accompagnant les porteurs de projets sur les différents types et pratiques de culture
- » Protéger les conditions d'exploitation des terres agricoles*
 - » Sécuriser le foncier agricole, et mobiliser différents leviers pour pérenniser les exploitations agricoles
 - » Engager/Encourager une diversification de certaines exploitations vers des petites productions annexes pour consolider les exploitations en difficulté
- » Faciliter la structuration de la production locale*
 - » Animer et promouvoir la filière industrielle agro-alimentaire *
 - » Favoriser la diversification de l'activité *
 - » Accompagner des projets de transformation et commercialisation des produits locaux
 - » Développer les circuits courts et locaux (restauration collective, marchés locaux...)



Pour une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée

Le noyau urbain de Rumilly, au centre d'un bassin de vie, propose services et équipements de rayonnement intercommunal à l'ensemble du territoire. Les chefs-lieux jouent un rôle de pôle relais au sein des communes en regroupant aussi équipements publics et commerces de proximité. Dans un contexte de développement rapide du territoire, les services sont rapidement mis sous tension. L'enjeu est donc de développer les équipements et services nécessaires (sociaux, médicaux, éducatifs, administratifs, sportifs et culturels) en suivant l'organisation préexistante et en veillant à l'accessibilité des services et équipements publics.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Développer les équipements et services en cohérence avec l'évolution démographique, l'accessibilité et l'armature urbaine
 - » Implanter et renforcer en priorité les équipements, services (pôle médical et médico-social, offre éducative...), commerces, lieux publics, etc., d'envergure intercommunale sur le noyau urbain *
 - » Penser la mixité d'usages dans les différents quartiers du noyau urbain, afin d'assurer la bonne accessibilité des services publics *
 - » Rechercher une offre médicale dans les communes-bourgs en cohérence avec les besoins d'un bassin de vie *
 - » Maintenir et renforcer une offre commerciale, de services et d'équipements de proximité sur les communes-bourgs *
 - » Localiser de manière préférentielle les services de proximité, l'offre commerciale et artisanale dans les chefs-lieux *
- » Valoriser la pratique sportive et culturelle sur le territoire : permettre la création d'équipements culturels et sportifs de grande envergure sur Rumilly et le développement des pôles d'équipements sportifs et culturels sur le territoire *
- » Accompagner l'aménagement numérique du territoire et les usages numériques des acteurs locaux*: déploiement de la fibre sur les Zones d'Activités puis l'ensemble du territoire



TRAVAILLER, ENTREPRENDRE

Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer

Le développement économique du territoire s'est historiquement construit autour de l'industrie et de l'agriculture. Cette spécificité est à conforter et à enrichir par une diversification des filières (notamment tertiaire et touristique), dans l'objectif de lutter contre la résidentialisation.

Pour renforcer l'attractivité de son offre territoriale, celui-ci s'engage dans une politique d'accompagnement des acteurs économiques (foncier, recrutement, innovations et transitions environnementales) pour un développement économique local diversifié.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Consolider et diversifier l'économie locale en cohérence avec l'armature urbaine et la croissance démographie *
 - » Stabiliser le ratio emploi/actif autour de 0,7 pour contrer le phénomène de résidentialisation du territoire *
 - » Permettre l'extension de zones d'activités économiques en continuité du tissu urbain en ménageant les sensibilités environnementales *
 - » Conforter les filières industrielles du territoire par l'accompagnement des mutations et l'animation du tissu économique ainsi que par la promotion de l'innovation dans l'industrie @
 - » Animer et promouvoir la filière industrielle agro-alimentaire @
- » Constituer une offre territoriale attractive @
 - » Répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises et anticiper les futurs besoins en qualification pour sauvegarder les emplois et concourir à conserver l'économie productive en permettant aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin @
 - » Structurer une offre de services et d'équipements attractive à destination des habitants et salariés du territoire en cohérence avec l'armature urbaine. @
 - » Mettre en œuvre le programme Action cœur de ville.
 - » Définir une stratégie foncière pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises et porteurs de projets en favorisant la densification et l'optimisation du foncier dans les zones d'activités économiques existantes* et en planifiant une stratégie d'aménagement des ZAE identifiées au PLUi-H à horizon 2030. @
- » Affirmer l'image économique du territoire @
 - » Valoriser les savoir-faire « made in Rumilly »
 - » Accompagner les entreprises dans leur intégrations environnementales et dans les mutations / innovations @ afin de permettre la bonne cohabitation des usages et concourir à améliorer l'image des industries et leur attractivité pour les salariés en termes de valeur sociétale et environnementale.
 - » Mettre en œuvre le contrat Territoires d'Industrie



TRAVAILLER, ENTREPRENDRE

*Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire,
et créer les conditions favorables pour développer, former,
attirer*

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

- » Renouveler et diversifier le tissu économique @
- » Accompagner le développement de l'activité touristique, en lien avec les autres activités économiques et les activités de loisirs, en s'appuyant tout autant sur le potentiel propre du territoire que sur la proximité de sites touristiques majeurs * - cf. Axe suivant « Accueillir »
- » Accompagner le développement de l'artisanat et du commerce * en favorisant les regroupements et l'utilisation des espaces existants (centre-ville, zones commerciales et artisanales)
- » Encourager l'émergence de nouvelles initiatives économiques et sociales. *
- » Favoriser la transmission des exploitations agricoles



ACCUEILLIR

Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins

Le territoire a su construire un développement touristique en phase avec son identité agricole, naturelle et économique, en valorisant ses paysages, ses sites touristiques et en proposant des pratiques de pleine nature (et plus particulièrement la randonnée VTT et pédestre). Néanmoins, ses capacités d'hébergements sont faibles. Le développement du tourisme représente un levier pour la diversification économique souhaitée. Il s'agit d'accueillir plus et mieux, en complémentarité des pôles touristiques voisins, sans que cela ne soit au détriment de l'identité, du cadre de vie et l'esprit des lieux.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Accompagner les activités touristiques du territoire en lien avec l'économie et les activités de loisirs, en s'appuyant tout autant sur le potentiel du territoire que sur la proximité des sites touristiques majeurs *
 - » Elaborer une stratégie touristique et de loisirs
 - » Accompagner le développement de l'offre hôtelière sur le territoire *
 - » Développer différentes formes d'hébergements en cohérence avec le développement économique général *
 - » Faciliter le développement des activités touristiques et de loisirs, dans le respect de l'approche environnementale et agricole *
 - » Aménager les principaux sites touristiques fréquentés en prenant en compte leur environnement et leur exposition aux risques naturels *
 - » Accroître la valorisation des activités et sites touristiques (sites, musées, activités...) générale (notamment par une signalétique adaptée, lisible et visible) *
 - » Poursuivre le maillage des sentiers de randonnée sur le territoire

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables															Année :	2021	
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires	
1	Vivre avec son environnement et le préserver		Etude pour la réalisation d'un plan de gestion stratégique zones humides sur le bassin versant du Chéran	SMIAC	Mise à jour de l'inventaire des zones humides, Priorisation des actions Réalisation de plan de gestion	CEN 74 et 73, SIGEA SILA, GRAND ANNECY, GRAND CHAMBERY, GRAND LAC, DDT73 et 74 etc.	Fin Inventaire : fin 2021 Priorisation : Fin 2021 Plan de gestion juin 2022	143 000 € HT		Agence de l'Eau : 94 308 € (70%) CD 74 : 14 300 € (10%)	Obtenus				SEE	En cours Prioritaire	
2	Vivre avec son environnement et le préserver		Etude Multithématisques du Bassin Versant du Dadon	SMIAC	L'objet consiste à accompagner le SMIAC et les collectivités locales, et acteurs locaux concernés, sur l'élaboration d'un diagnostic complet de ce sous-bassin versant, prévu au PDM du SDAGE 2016-2021 et d'établir d'un programme d'actions pour répondre aux objectifs réglementaires fixés par la Directive Cadre sur l'eau, du SDAGE et d'alimenter le futur Programme De Mesures du SDAGE 2022-2027, et de servir de plan d'actions pour la réalisation d'un Contrat Multithématisques.Pour cela le prestataire devra établir un état des lieux et un diagnostic complet du cours d'eau et des différents affluents.L'étude préalable devra être conduite avec les acteurs et décideurs locaux, afin de prendre en compte les besoins et des contraintes chacock des acteurs. L'objectif est de renforcer le bon fonctionnement des rivières et de leurs espaces associés.L'étude devra établir un diagnostic et un programme d'actions sur le sous bassin versant du Dadon sur les thématiques suivantes :La morphologie du cours d'eau, les habitats aquatiques, l'hydraulique, la continuité écologique, la qualité de l'eau (qualité de l'eau, assainissement, eaux pluviales), la gestion des espèces invasives et des boisements de berges, la gestion des zones humides, l'agriculture et ses pratiques, toute autre thématique non identifiée dans le présent cahier des charges et dont l'importance justifie sa prise en compte,La ressource en eau (prise en compte dans l'étude de définition des débits minimum biologiques et des volumes prélevables et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau à l'échelle du bassin versant du Chéran et un focus sur le sous bassin versant du Dadon).L'étude sera suivie par un comité de pilotage réunissant les services gestionnaires, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau RMC, Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Cette étude se diviseera pour chaque thématique en 4 phases: la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic détaillé, reprenant l'ensemble des études, plans d'actions menés sur ce sous bassin versant, complété d'investigations de terrain et d'une enquête auprès des différents interlocuteurs locaux (services gestionnaires, AAPMMA, FDDAAPMMA, entreprises privées (Nestlé, et Téfal) etc...). Cette première phase se terminera par une synthèse des problèmes et des enjeux identifiés et arrêté lors d'une réunion de concertation avec les acteurs de terrains.La définition d'objectifs à atteindre par secteur, pour répondre aux objectifs du SDAGE 2016-2021 et de son Programme De Mesures, en concertation avec les différents acteurs et gestionnaires.3.l'élaboration d'un programme d'interventions et d'investigations complémentaires à mener sur 5 à 10 années concernant toutes les thématiques identifiées avec une priorisation, un chiffrage des actions à mener, et un plan financement prévisionnel.4.l'élaboration	L'étude comprendra des réunions de travail avec les techniciens, élus et partenaires du projet (SMIAC, les représentants des communes concernées, la Communauté des Communes du Canton de Rumilly, le SILA et Grand Annecy, FDDAAPMMA74, AAPMMA de l'Albanais, entreprises (CPF...) qui seront animées par le ou les candidats retenus.Le candidat sera amené à produire et à présenter des éléments graphiques et textuels en fonction de l'ordre du jour défini. Avant chaque réunion (minimum 3 jours ouvrés avant), le prestataire adressera par courriel au maitre d'ouvrage, un support destiné à faciliter ladite réunion.Après chaque réunion, le prestataire transmettra par courriel au maitre d'ouvrage un compte-rendu pour validation avant diffusion et ce au maximum 5 jours ouvrés après la réunion.	Fin 2021- début 2022	126 448 € HT		Agence de l'Eau : 70 % du HT CD 74 : 10% du HT	Obtenus					SEE	En cours Importants problèmes Forts impacts du prélevement AEP Alimentant Rumilly
3	Vivre avec son environnement et le préserver		Monitoring optimisé du Chéran	SMIAC	La mise en œuvre du monitoring optimisé appelle à un réseau optimisé de stations sentinelles qui doit permettre de répondre aux problématiques de conservation des écosystèmes aquatiques sur le bassin versant du Chéran. Ce réseau a été défini dans la cadre d'une étude réalisée en 2018/2019 par SCIMABIO Interface. Cette démarche entre dans le cadre du programme d'actions engagé lors de la labellisation du Chéran et du Nant d'Aillon « site rivière sauvage » ce programme est porté par le SMIAC aux côtés du parc naturel régional du massif des Bauges et des AAPMMA de l'Albanais et du Haut Chéran. Le monitoring optimisé de conservation est un véritable outil destiné aux porteurs du programme et aux différents gestionnaires locaux présents sur le bassin versant du Chéran (maitres d'ouvrages). Il optimisera la récolte et la gestion des données dans un but de conservation. Ce réseau optimisé de stations sentinelles défini sur la base d'une démarche statistique et représentative des caractéristiques du bassin versant devra fournir des informations essentielles sur l'état du milieu avec deux objectifs : → Jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté ; → Informer en continu les gestionnaires sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une « rivière sauvage »	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Département de la Haute-Savoie Parc naturel régional du massif des Bauges AAPMMA Albanais et Haut Chéran	Monitoring annuel 2021: 13 stations de suivis Cout 88 000€HT 2022/2024 (contractualisation avec AERMC et CD74)		2021: 13 stations de suivis Cout 88 000€HT 2022/2024 (contractualisation avec AERMC et CD74)	AERMC 50% TTC CD74 20%TTC; PNR des bauges 10% TTC				SEE			
4	Vivre avec son environnement et le préserver		Etude De Définition des Volumes Prélevables et Plan de gestion de la ressource en Eau	SMIAC	1.1. DETERMINATION DES DEBITS MINIMUM BIOLOGIQUES ET DES VOLUMES PRELEVABLES (Tranche Ferme, durée 18 mois)Cette étude vise d'une part, la détermination des débits minimum biologiques et des volumes prélevables (globaux) en chaque point de référence tel que définis en phase 3 de l'étude (cf. partie 4.3.1). Ces volumes prélevables constitueront la base d'une concertation future pour la répartition de la ressource en eau entre les usagers du territoire. Cet objectif nécessite la réalisation d'objectifs intermédiaires, à savoir :La quantification des ressources superficielles naturellement existantes et de leur évolution au regard du changement climatique aux horizons 2027 et 2050 ;La réalisation d'un bilan des prélevements, des besoins en eau par usages et estimation de leur évolution aux horizons 2027 et 2050 ;L'estimation de la sensibilité des milieux via la détermination d'une plage de débits biologiques et la quantification de l'impact des prélevements ;La détermination de débits objectifs d'étiage, de débits de crise renforcé de niveau piézométrique d'alerte, niveau piézométrique de crise renforcé en concertation avec le comité de suivi ;Le diagnostic servira de base pour anticiper au mieux les effets liés au changement climatique pour garantir la conservation du très bon état écologique des cours d'eau du bassin versant.1.2 PROPOSER UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DES SCENARIOS DE REPARTITION ENTRE USAGES (Tranche Optionnelle, 18 mois)A la fin de l'étude sur les volumes prélevables, une mission de concertation sera effectuée par un cabinet spécialisé en dialogue territorial. Cette mission sera séparée de la présente mission et n'est pas à inclure dans la présente offre.Le prestataire devra participer à la phase de concertation en tant qu'expert et proposer une carte de répartition de ces prélevements entre les usages de manière cohérente avec l'objectif général de gestion équilibrée et durable de la ressource et les objectifs de conservation des écosystèmes aquatiques liés au label "site rivière sauvage".Aussi, en confrontant les besoins des milieux, les besoins en prélevements et les ressources naturellement disponibles en période d'étiage, le prestataire devra évaluer les marges de manœuvre possibles pour réduire l'impact des prélevements sur ces ressources. Ces marges de manœuvre se traduiront en une proposition de programme d'actions pour réduire les tensions quantitatives sur la ressource en eau.	Comité de pilotage (COPIL):Le comité de pilotage sera mis en place pour valider les différentes phases à partir des rapports remis par le prestataire (cf. 6.3.); il est composé, à minima, de représentants des organismes suivants:Agence de l'eau RMC-L'ARS-DREAL-Service police de l'eau (DDT73/74)-Conseil départemental 73/74-Conseil régional AFB 73/74-Chambre départementale d'agriculture Savoie Mont-Blanc,Fédération de pêche 73/74 -Chambre de commerce et d'industrie 73/74- Représentants des Collectivités élus et techniciens (assainissement et eau potable) : Grand Annecy, Grand Chambéry l'agglomération, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie,Les élus du territoire-AAPPMA de l'Albanais et du Haut-Chéran-PNR des Bauges-Etc.La composition du comité de pilotage doit permettre une concertation entre les élus, les services et différents usagers des collectivités.Comité Technique (COTECH) :Agence de l'eau RMC-DDT 73 / 74-L'ARS-conseil départemental 73/74-AFB 73/74-Chambre départementale d'agriculture Savoie Mont-Blanc,Fédération de pêche 73/74-AAPPMA de l'Albanais et du Haut-Chéran-Chambre de commerce et d'industrie 73/74-Représentants des Collectivités (techniciens assainissement et eau potable) : Grand Annecy, Chambéry Métropole, Grand Lac, Rumilly Terre de Savoie,PNR des Bauges-EtcLa composition du comité de technique est composé des techniciens des différents services des collectivités et des services de l'Etat, pour valider en amont des Communes de Rumilly, Services de l'Etat (DDT73/74, DREAL)	Rendu pour la Mi 2022.	80 675 €		Agence de l'Eau : 50% du TTC Conseil Départemental de la Haute-Savoie : 30 % du TTC	Acquis	Financements Acquis (Arrêtés)			SEE		
5	Vivre avec son environnement et le préserver		Etude De Dangers Diges	SMIAC	Objectifs et contenus de la mission pour l'ensemble des systèmes d'endiguement :La réalisation du dossier d'autorisation du système d'endiguement, (procédure simplifiée définie au II de l'article R.562-14 du code de l'environnement). L'Etude de danger du système d'endiguement, respectant le plan défini par la réglementation en vigueur lors du dépôt du dossier. Le rendu de l'étude se fera système d'endiguement par système d'endiguement et par déterminer...A la vue du faible état des connaissances, il semble difficile à ce stade de dévoiler des Etudes de Dangers avec travaux. Dans le cadre de cette consultation, nous partons donc sur un principe de systèmes d'endiguement au vu de l'Etude de Dangers sans travaux. Des points d'arrêts seront fera pendant l'étude notamment après la caractérisation des ouvrages de leur état et de leur fonctionnalité.Pour les SE nécessitant des travaux, le bureau d'étude devra alors exprimer en fin d'étude, des recommandations pour envisager ensuite les travaux à mener pour chaque ouvrages.Dans ce cas, le SMIAC devra alors décider de ce qu'il fait, soit laisser aller vers une autorisation en l'état, soit suspendre l'étude et faire un APS de conformité, puis de reprendre l'étude, qui aura deux parties, avant et après travaux. Dans ce cas, le bureau d'études devra chiffrer en tranche optionnelle pour chaque système d'endiguement le coût d'une étude A/P.Dans le cas où des ouvrages pourraient apparaître comme non fonctionnels voire inutiles (ouvrages de la tranche optionnelle), il est demandé au bureau d'études avant de réaliser l'étude complète de procéder à une expertise pour chacun des ouvrages (prévue dans le lot 2 en Tranche Ferme) pour savoir si ils constituent bien un système d'endiguement...En cas de non classement en système d'endiguement, il serait inutile de poursuivre l'étude du système d'endiguement. Le bureau d'études devra alors apporter tous les éléments justifient ce choix. Dans ce cas la Tranche optionnelle de cet ouvrage ne serait pas affirmé...En cas de classement de l'ouvrage en système d'endiguement, l'étude se poursuivra et la Tranche optionnelle de cet ouvrage sera affirmé...L'étude de danger devra définir un niveau de protection...Les consignes de surveillances du système d'endiguement en toutes circonstances et les consignes d'exploitation en crue...La liste, le descriptif et la cartographie des ouvrages existants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations, L'estimation du nombre de personnes protégées, la zone protégée et l'indication du niveau de protection, les pièces habituelles composant un dossier d'autorisation (II de l'article R.181-13 du CE : identité demandeur, emplacement, nature et consistance des ouvrages, éléments graphiques, résumé non technique...). Le prestataire devra intégrer les éventuelles observations émises par les services instructeurs de l'Etat après le dépôt des dossiers d'autorisation du système d'endiguement et des travaux (cf. annexe 1-DT73 - NOTE SUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'ENDIGUEMENT ET DES TRAVAUX)	Fin Etude et dépôts dossiers réglementaires: Fin 2021.	52 316 € HT		Aucun financement	Eligible a aucun financement	Aucun ?				SAR/CPR	Obligation réglementaire liée à la prévention des risques naturels	
6	Vivre avec son environnement et le préserver		Etudes et opérations de prévention des inondations et de restauration des milieux sur le BV du Fier	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Dans le cadre du plan de gestion séquentielle, étude hydraulique complémentaire et sur le séquentiel et sur le Lignat (Hauteville sur Fier) + acquisition foncier et construction d'ouvrages de gestion des risques d'inondation (plage de dépôt et piéges à embâcles) - dans le cadre du plan de gestion des boissements de berges : validation du plan de gestion été 2021, définition du cadre opérationnel (modalités d'entretien) fin 2021, déclinaison opérationnelle 2022	SILA, Communauté de Communes et communes concernées	Etude hydraulique LAGNAT : fin 2021 - MOE : 2022 / Plan de gestion séquentielle : définition des modalités opérationnelles fin 2021, déclinaison en 2022	Etude hydraulique et suivi séquentiel 60 k€ / Ouvrages : à chiffrer par l'étude / Plan de gestion boissement de berges : à chiffrer						SAR/CPR			
7	Vivre avec son environnement et le préserver		Travaux sur les périphéries de protections	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Amélioration des périphéries de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine. mise à jour des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périphéries	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de : Aide - Mettre en place la protection réglementaire des captages d'eau potable	11 sites concernés les travaux sont prévus entre 2021 et 2024	965 000		na	na	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à la hauteur de 70%		SEE	Voir avec ARS Mise en œuvre de DUP existantes		
8	Vivre avec son environnement et le préserver		Réhabilitation ou reconstruction broue	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Réhabilitation ou reconstruction broue de l'hôpital et de la mairie de Rumilly, suite à la crue du 10 juillet 2014 . Suite à des fissures et de fuites visibles sur l'ouvrage une étude structurelle a été menée. Des travaux doivent être entrepris, en intégrant les résultats de l'étude. L'enjeu porte sur la prévention de la distribution d'eau potable sur la commune de rumilly et la reduction des consommations d'eau sur les nappes	Département de la haute Savoie agence de l'eau	lancement d'appel d'offre pour maîtrise d'œuvre 2022	500 000€		na	na	na		SEE	ARS ?		

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables															Année :	2021		
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires		
9	Vivre avec son environnement et le préserver		Renouvellement patrimoine AEP (conduites)	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Renouvellement des canalisation d'eau potable sur des secteur multiples objectif; réduire les casses et améliorer le rendement	Département de la haute Savoie l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse partenariat à créer	chantiers prévu entre 2021 et 2024 lancement des appels d'offres planning 2022 : RUMILLY Rue Montpellaz / Cœur de ville VALLIERES / Route de Verlioz mise en séparatif en // travaux EP mairie et en // travaux LU VALLIERES / Rue de l'Ancienne cur en parallèle aux travaux de la mairie (EP) BOUSSY renouvellement du réseau entre Alpigny et Marigny en // travaux voirie mairie MARIGNY SAINT MARCEL Renouvellement // travaux voirie Vons/assainissement//syane	3 000 000		na	na	Département de la haute Savoie Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse			SEE	ARS ?		
10	Vivre avec son environnement et le préserver		schéma directeur eau potable	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Création du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable établit, d'après les besoins actuels et futurs en eau des habitants, un projet de travaux à l'échelle du territoire afin d'assurer en quantité et en qualité la distribution d'eau potable sur le territoire. Il fixe des orientations stratégiques pour la réorganisation de l'alimentation en eau potable. Le SDEA définit la nouvelle organisation de l'alimentation en eau potable du territoire, et d'autre part des captages à réaliser	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, au titre des : ÉTUDES RELATIVES À LA STRUCTURATION ET LA GESTION DES SERVICES NIVEAU 1 (RÉGLEMENTAIRE) : SCHÉMA DIRECTEUR, INVENTAIRES, ZONAGES, TRANSFERT DE COMPÉTENCES à discuter	lancement de l'appel d'offre début 2022 durée de l'étude 2 à 3 ans	100 000€		na	na	50% de financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse			SEE	Priorité sur un secteur en forte tension. Il conviendra de veiller à évaluer systématiquement l'impact des prélèvements AEP sur les milieux naturels, en faisant le lien entre le SDAEP et les EVP		
11	Vivre avec son environnement et le préserver		Programme nature en ville : mise en œuvre des projets prioritaires de végétalisation	Commune de Rumilly	L'équipe municipale travaille actuellement au programme "Nature en ville" qui prévoit une forte revégétalisation de la commune de Rumilly. Face à l'urbanisation et aux enjeux climatiques, le rafraîchissement urbain est un enjeu majeur pour les villes. Les fortes températures générées en effet des îlots de chaleur urbains, qui peuvent avoir un effet sur la pollution, l'inconfort et la santé des habitants. La végétalisation est importante pour contribuer à l'adaptation au changement climatique des espaces urbanisés. A Rumilly, la volonté est d'aller vers une ville laissant une place majeure au végétal en trouvant des solutions adaptées au regard des contextes urbains divers, et des éventuelles contraintes (usages, techniques...). Les réflexions portent sur plusieurs pistes : travailler sur un cycle de l'eau plus naturel en intégrant la gestion des eaux de ruissellement/pluviales, lutter contre les îlots de chaleur, intégrer la notion d'agriculture urbaine, de « ville comestible », en ramenant en ville vergers et potagers collectifs, réinsérer des espaces verts de proximité qui ont des effets bénéfiques sur la santé et le bien-être, accompagner et sécuriser les modes doux, désimperméabiliser les sols, définir une palette végétale d'essences et recenser les zones à végétaliser. Elles déboucheront ensuite sur un plan d'actions. Ces actions déclinent les enjeux nationaux à une échelle territoriale adaptée. Elles peuvent également venir en soutien du Plan Climat Air Energie Territorial piloté par la Communauté de Communes pour répondre aux objectifs liés au climat : captage de CO2, lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols... Avril 2021 : lancement de l'étude La Ville de Rumilly fait partie des 222 communes bénéficiaires du programme de l'Etat « Action Coeur de Ville » visant à donner au territoire des moyens supplémentaires pour reconstruire son développement, en s'appuyant sur ses atouts, afin de retrouver une attractivité. A titre, Rumilly a pu bénéficier de l'offre "SGreen" financée par la Banque des Territoires. Ce dispositif permet de financer et d'accompagner les études de revégétalisation en milieu urbain. Cette étude se déroulera en 4 étapes, travaillées en concertation avec les Elus et les Services techniques de la Ville pour profiter notamment de la vision du territoire, de l'expertise et des usages de chacun. Elle doit durer 25 jours. Etape 1 : le diagnostic par l'analyse de l'existant, mais aussi de l'ensemble des délaissés et des espaces susceptibles d'accueillir de la végétation. Etape 2 : définir un cadre stratégique. Après avoir identifié les secteurs dont le potentiel de végétalisation est important, il s'agira alors de proposer des principes de végétalisation adaptés à leur contexte, leur intérêt paysager et écologique, sanitaires, social (usages). Principes de végétalisation, de gestion ou d'enrichissement à partir des Etape 3 : élaborer une feuille de route opérationnelle. Après validation de la stratégie et du plan d'actions, un focus sera réalisé sur 3 sites stratégiques que la collectivité souhaitera approfondir, avec une évaluation financière. Etape 4 : identification des dispositifs de financement extérieur. Un inventaire des sources de financement mobilisables sera réalisé (BDT, Agence de l'eau, ADEME, Région, CDC Biodiversité...). L'ensemble des travaux qui découleront de cet accompagnement ne sont pas pris en charge par le dispositif "SGreen". C'est cette seconde étape du projet, la mise en oeuvre opérationnelle des	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, par rapport au lien possible avec le PCAET Cabinet d'étude Even Conseil Banque des Territoires	L'étude a démarré en avril 2021 et devrait se terminer à l'automne 2021. Les travaux devront intervenir à l'issue de cette étude.	Le montant de l'étude est pris en charge par la Banque des Territoires. Le montant des travaux sera connu à l'issue de l'étude.		Le montant du financement de l'étude « SGREEN » n'est pas connu, il n'y a pas d'avance de trésorerie par la Commune.	Aucun	Aucun					SAR	
12	Vivre avec son environnement et le préserver		Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Elaboration d'un programme couvrant l'ensemble des actions de prévention du service prévention et valorisation des déchets de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie. Ce programme permettra de répondre à différents objectifs globaux et réglementaires mais aussi à des problématiques plus spécifiques et locales. De multiples actions de prévention sont actuellement menées sur le territoire de la communauté de communes, il s'agit de les mettre en lien les unes aux autres et les prioriser au regard des objectifs qui seront déterminés.		dernier trimestre 2021 : élaboration d'un cahier des charges pour appel d'offres 2022 ; élaboration du PLPDMA pour une durée de 6 ans 2023 : année n du programme 2029 fin du PLPDMA, bilan	25 000 € HT								DREAL/CIDDAE	Consulter CR-AuRA	
13	Vivre avec son environnement et le préserver		Recyclerie	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	Projet permettant de contribuer à la réduction des déchets ménagers et assimilés. Proposition d'une consommation alternative et locale répondant aux principes de développement durable : économique, social et environnemental. Création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire et d'emploi d'insertion / réinsertion. Le SITOA (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures ménagères de l'Albanais) a initié une première réflexion en 2014. La réflexion continue d'être portée à la reprise de la compétence de gestion des déchets au 1er janvier 2017. Depuis 2019 Sourcing auprès de petites structures existantes sur la possibilité de remettre en circulation des objets « propres et en bon état » issus de la déchetterie-évolution et conscience des possibilités de création d'un lieu plus conséquent permettant de répondre à un besoin et demande de la population (6 éditions de l'action Zone de Gratuite, dernière édition en 2019 avec 1200 personnes, 79 communes représentées, 5 tones d'objets échangés sur une journée)-2019/2020 : sollicitation de particuliers et structures existantes pour la création d'une recyclerie, visite des élus en charge de la prévention et de la valorisation des déchets, de la transition écologique de plusieurs lieux existants sur d'autres territoires. Rencontre des porteurs de projets-Mise en évidence d'un projet transversal (déchets, social, emploi)-identification de besoins propres au SPGD, mise en relation et en complémentarité au projet -2021 : juin, consultation pour une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage incluant un diagnostic/recherche de lieu -fonctions/structure juridique-Dimensionnement du projet -Bâtiment minimum de 1000 m2-Sur la ville centre de Rumilly-Accessible et visible tel le commerce -Création d'emplois en insertion/réinsertion. Activités permettant la création de 10 à 15 emplois (éléments à vérifier par l'étude) + les emplois d'encadrants-% de détournement des filières « classiques » de déchets (7513 tones de déchets en déchèterie dont + de 1400 tonnes d'encombrants, Gros Electro Ménager froid, Ecrans, Petit Appareil en Mélange et Meubles-éléments financiers : 20 000€ d'étude AMO-200 000€ pour l'acquisition foncière ou immobilière-Construction ou rénovation de bâtiment, lieu à identifier	Rumilly Terre de Savoie permet la création du lieu, oriente les activités principales support, et favorise l'installation du porteur de projet ou regroupement (à identifier). La collectivité soutient les activités (forme à déterminer) et participe à la vision à moyen/long terme (gouvernance à définir, structure juridique à définir également.)	juin 2021 : lancement d'une consultation pour AMO Etude AMO tranche ferme : de septembre 2021 à février 2022 Sous réserve de validation du projet : 1er semestre 2022 : confirmation du porteur de projet ou de la structure juridique portante, conventionnement ; dépôt d'un permis de construire le cas échéant et/ou validation des éléments d'acquisition d'un foncier/site 2nd semestre 2022 à 1er semestre 2023 : travaux 2nd semestre 2023 : ouverture du site	220000		région pour participation à étude AMO	cptre ? ami ademe ressourcerie/recyclerie ?					DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA	
14	Vivre avec son environnement et le préserver		déploiement du compostage individuel	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Fin 2023, tous les usagers du service public de gestion des déchets devront avoir une solution de tri pour leurs biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux). Au niveau de l'habitat individuel, c'est la gestion de proximité qui sera privilégiée. Actuellement, le service prévention et valorisation des déchets met à disposition des composteurs individuels à tarifs préférentiels. Le nombre de composteurs distribués annuellement ces dernières années est de l'ordre 150. Cette action sera à intensifier très fortement pour permettre la dotation de l'ensemble des ménages en habitat individuel qui ne seraient pas encore équipés. ce qui représente 7500 composteurs. L'action est à compléter par une communication et un accompagnement aux pratiques à inscrire dans la durée. L'achat des composteurs par la collectivité est sous marché public, les prix unitaires actuels sont de 41.03€ HT pour le modèle plastique et de 55.88€ pour le modèle bois. ces tarifs comprennent le contenant de pré-tri et la documentation associée. la répartition bois / plastique est respectivement d'environ 70 et 30 %.	SIDEFAGE : Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny-Genovois : étude stratégique de Schéma territorial de gestion des biodéchets du territoire de SIDEFAGE	juin / juillet 2021 fin de l'étude Schéma territorial de gestion des biodéchets du territoire de SIDEFAGE Dernier trimestre 2021 / début 2022 : élaboration d'un plan d'action et de communication pour organiser la mise en œuvre du déploiement du compostage individuel 2022 / 2023 : distribution massive des composteurs 2023 et années suivantes : communication et accompagnement aux pratiques de compostage + continuité dans les mises à disposition	390 000 € HT d'investissement sans amortissement / 36 000 € HT de fonctionnement annuel							Région AuRA http://www.auvergne-rhonealpes.fr/aide/229/289-financer-mes-equipements-pour-trier-a-la-source-et-valoriser-les-biodéchets-environnement-énergie.htm		DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables

Année : 2021

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demande de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
15	Vivre avec son environnement et le préserver	Déploiement du compostage collectif	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Fin 2023, tous les usagers du service public de gestion des déchets devront avoir une solution de tri pour leurs biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux). Au niveau de l'habitat individuel, c'est la gestion de proximité qui sera privilégié. Actuellement, le service prévention et valorisation des déchets accompagne les projets de composteurs collectifs et procède à leur installation ainsi qu'au suivi du processus de décomposition des matières. Le nombre de site de compostage collectif installés annuellement ces dernières années est de l'ordre de 2. Cette action sera à intensifier très fortement pour permettre la possibilité de tri de l'ensemble des ménages en habitat vertical qui ne seraient pas encore équipés, ce qui représente 253 nouveaux sites de compostage collectif. L'action est à compléter par une communication et un accompagnement aux pratiques à inscrire dans la durée, un soutien aux référents bénévoles et à la création et l'animation d'un réseau de ces référents. L'achat des composteurs collectifs par la collectivité est sous marché public, le prix unitaire actuel d'achat d'un site de compostage est de 330 € HT. ce montant ne prend pas en compte les frais éventuels liés au terrassement. Ce coût correspond au schéma classique d'un site de compostage collectif.	SIDEFAGE : Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faugney-Genevois : étude stratégique de Schéma territorial de gestion des biodéchets en cours à l'échelle de son territoire, sectorisé par adhérent. Le Sidefage possède la compétence de prévention et sensibilisation sur le sujet de la gestion des déchets ménagers. Son rôle dans le déploiement et l'accompagnement aux pratiques de compostage ainsi que l'articulation avec le service déchets de la collectivité est à discuter. Bailleurs sociaux qui soutiennent et et communiquent sur le dispositif. A développer auprès de l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire. Promoteurs de nouvelles constructions qui achètent le matériel pour constituer des sites de compostage par tranche de 25 logements selon les prescriptions d'urbanisme du service déchets.	juin / juillet 2021 fin de l'étude Schéma territorial de gestion des biodéchets du SIDEFAGE Dernier trimestre 2021 / début 2022 : élaboration d'un plan d'action et de communication pour organiser la mise en œuvre du déploiement du compostage partagé. Création de poste ? 2022 / 2023 : installation massive de site de compostage partagé dès 2022 et années suivantes : communication et accompagnement des pratiques de compostage + continuité dans les installations de sites, création d'un réseau de référents,	120 000 € soit environ 90 000€ HT d'investissement et 30 000€ HT de fonctionnement						Région AuRA https://www.auvergne-rhonealpes.fr/aide/229/289-financer-mes-equipements-pour-trier-a-la-source-et-valoriser-les-biodechets-environnement-energie.htm		DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA
16	Vivre avec son environnement et le préserver	Déploiement du compostage en établissement	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Fin 2023, tous les usagers du service public de gestion des déchets devront avoir une solution de tri pour leurs biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux). Au niveau des établissements, c'est la gestion de proximité qui sera privilégié. Actuellement, le service prévention et valorisation des déchets accompagne les projets de compostage en établissement et procède à leur installation ainsi qu'au suivi du processus de décomposition des matières. Cette solution de gestion des biodéchets est très peu développé, et concerne moins de 5 sites. Une collecte des déchets alimentaires est proposée à une vingtaine d'établissements professionnels pour un tonnage de 95 tonnes annuelles environ. L'action de compostage sera à intensifier très fortement pour permettre la possibilité de tri et la gestion des biodéchets des établissements qui produisent jusqu'à 5 voire 10 tonnes par an de déchets alimentaires. Ce qui représente 73 nouveaux sites de compostage en établissement. L'action est à compléter par une communication et un accompagnement aux pratiques à inscrire dans la durée. Le compostage autonome constitué comme un site de compostage collectif est sous marché public, le prix unitaire actuel d'achat d'un site de compostage est de 330 € HT. ce montant ne prend pas en compte les frais éventuels liés au terrassement. Ce coût correspond au schéma classique d'un site de compostage collectif. D'autres matériels de compostage devront être étudiés dans la mise en œuvre du compostage de proximité.	SIDEFAGE : Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faugney-Genevois : étude stratégique de Schéma territorial de gestion des biodéchets en cours à l'échelle de son territoire, sectorisé par adhérent.	juin / juillet 2021 fin de l'étude Schéma territorial de gestion des biodéchets du SIDEFAGE Dernier trimestre 2021 / début 2022 : réflexion à mener et plan d'action à définir pour déployer le compostage en établissement + accompagner la transition collective / compostage pour les établissements actuellement bénéficiaires de la collecte des biodéchets. 2022 / 2023 : peut-être un appel d'offres pour répondre à l'installation de compostage en établissement dès 2022 et années suivantes : communication et accompagnement des établissements bénéficiaires de la collecte des biodéchets.	50 000€ HT					Région AuRA https://www.auvergne-rhonealpes.fr/aide/229/289-financer-mes-equipements-pour-trier-a-la-source-et-valoriser-les-biodechets-environnement-energie.htm Redevance spéciale		DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA	
17	Vivre avec son environnement et le préserver	Aménagement de Points d'Apport Volontaire pour la collecte des déchets ménagers	Fourniture : CCI Rumilly Terre de Savoie / Travaux : Communes	Densification du réseau de PAV pour optimiser la collecte des ordures ménagères et densifier le réseau de points de collecte, en vue d'améliorer les performances de collecte de la collectivité. Les objectifs sont les suivants : Augmenter le volume de tri sélectif disponible pour les usagers mais également de rapprocher le service de la population, ce qui permettrait d'améliorer la qualité du tri, d'amener de nouveaux usagers du tri et donc d'augmenter le tonnage de déchets à recycler. Optimiser les tournées de collecte d'ordures ménagères, réduire les émissions de gaz à effet de serre en regroupant des points de collecte dispersés. Améliorer le cadre de vie : esthétisme, réduction des nuisances olfactives, incinérabilité et sécurisation des points de collecte.	La CC acquiert les conteneurs d'apport volontaire et les Communes aménagent les points de collecte. Le SIDEFAGE fournit les colonnes aériennes de tri uniquement.	Pratiques de compostage + déchets à définir. Budget de 67 000 € HT pour 2021. Marchés de fourniture attribués. Aménagement ponctuels selon avancement des projets.	67 000 € HT (pour la partie fourniture) en 2021		RAS					DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA	
18	Vivre avec son environnement et le préserver	Signalétique pour les points de collecte des déchets ménagers	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Donner de l'information aux usagers directement sur les points de collecte, notamment sur les consignes à respecter (et particulièrement sur la lutte contre les dépôts sauvages).		120 PAV à équiper pour un montant prévisionnel de 72 000 €. Étalement de la dépense sur 3 ans (2021 à 2023), avec équipement de 40 PAV par an, 1ère tranche 2ème semestre 2021 ; équipement de 40 PAV pour 24 000 €.	72 000 € HT				SIDEFAGE pour les points recyclage		DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA		
19	Vivre avec son environnement et le préserver	Signalétique déchèterie	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Suite à la réhabilitation de la déchèterie, toute la signalétique du site doit être reprise : signalétique fonctionnelle pour la bonne orientation des usagers, l'affichage des règles de fonctionnement, et signalétique pédagogique pour amener plus d'informations sur la gestion des déchets et la prévention.	SIDEFAGE : demande de subvention pour une partie de la signalétique (mur pédagogique)	Signalétique fonctionnelle : devis en cours d'analyse, pose pour fin juin/début juillet 2021. Mur pédagogique : pose pour la rentrée de	50 000 € HT		SIDEFAGE					DREAL/CIDDAE + ADEME	Consulter CR-AuRA	
20	Vivre avec son environnement et le préserver	mise en conformité des ouvrages d'assainissement et modélisation des réseaux	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Ce programme concerne la mise en conformité des ouvrages d'assainissement (stations) et la modélisation des réseaux, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de travaux. L'objectif est l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs, la mise en conformité et réhabilitation de stations afin de tenir compte de l'évolution des normes de rejet et de l'évolution des débits d'étages de certains cours d'eau, qui invitent à améliorer les traitements, ou déplacer/reconfigurer certains points de rejet. Ce programme décline les axes identifiés au schéma directeur d'assainissement approuvé par la Communauté de Communes en avril 2021. Il concerne les ouvrages ci-dessous : La station d'épuration de Vaulx, le milieu récepteur sensible imposé des normes de rejet en phosphore. Le projet initial était la création d'un traitement complémentaire pour abattre le phosphore. Le projet a été modifié et prévoit le transfert des eaux usées de la commune vers une autre unité de traitement (Valières-sur-Fier). Le transfert vers une autre unité de traitement permet de préserver le milieu sensible. La station d'épuration des Ecorées et de Chainex, les deux ouvrages présentent des dysfonctionnements, la réhabilitation de ces deux stations d'épuration permettra de préserver les milieux en améliorant la qualité des rejets. La station de Val de Fier et de Lornay, le raccordement de ses deux stations sur la station de Valières sur Fier permettra de supprimer deux stations d'épuration vieillissantes qui ne permettra plus d'atteindre les normes de rejet imposé par la réglementation. La modélisation des réseaux permettra d'optimiser la gestion des réseaux dans le cadre de la création de la nouvelle station, mais également dans le fonctionnement à	Les partenaires (Agence de l'eau, département,...) à discuter	SIDEFAGE : Etude en cours, travaux 2022 STEP Chainex et Les Ecorées = 2021-2022 STEP Val de Fier : 2022-2023-2024 Modélisation : 2021	1300000		non	non	non			SEE		
21	Vivre avec son environnement et le préserver	Nouvelle station d'épuration intercommunale (et remplacement de la station de Rumilly)	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	La Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie assure la gestion de la station d'épuration située au Nord-Est de la commune de Rumilly en bordure du Chéran. Cette station a été mise en service en novembre 1978 par OMNIUM D'ASSAINISSEMENT (ODA) actuellement OTV pour traiter les effluents de Rumilly, Bleye, une partie de Sales, de Marigny St Marcel et de l'espace Leader sur la commune d'Alby sur Chéran. La station d'épuration a une capacité nominale de 37 000 EH. Face à l'augmentation de la population, cette station a fait l'objet de plusieurs réhabilitations en 1990, 1998, 2000, 2002 et 2016. Plusieurs études ont été engagées pour évaluer l'adéquation de la station d'épuration aux besoins d'assainissement des années futures compte tenu du renforcement de la réglementation. Sur le site actuel, un programme de travaux d'amélioration et d'extension a été défini en 2016 pour intégrer les conséquences des nouvelles exigences réglementaires sur la filière de traitement et les ouvrages complémentaires nécessaires (notamment la mise en place d'une déphosphatation et réalisation d'un bassin d'orage). Toutefois, au vu des contraintes du site, des caractéristiques du milieu récepteur (le Chéran) et des investissements nécessaires, le projet de réhabilitation de la station sur site n'a pas été retenu. La collectivité a donc décidé de réorienter son projet vers un autre site, sur Rumilly en dehors de contraintes de centre-ville permettant de disposer de disponibilité foncière suffisante pour laisser le choix à la collectivité du process d'exploitation, -choisir un process présentant le meilleur coût global sur la durée de vie de l'installation, - permettre d'accompagner les évolutions futures des normes de traitement, -de rejeter les eaux traitées dans le fief afin de disposer de débit de milieu récepteur nettement supérieur, -de répondre à des enjeux de transition énergétique, écologique et environnemental de manière aboutie et innovante. Enjeux et caractéristiques du projet : l'objectif est de construire une station d'épuration innovante, qui répond à l'évolution des normes environnementales, à un besoin d'augmentation de sa capacité de traitement et permette de restructurer les réseaux d'assainissement pour répondre à des problématiques de territoire. Les caractéristiques visées sont les suivantes : -augmenter la capacité de traitement pour permettre également le raccordement de communes périphériques comme Massingy, Moye, Sales, Bousy,... -construire une unité de production de biométhane permettant de transformer les boues primaires et biologiques ainsi que les graisses collectées en station en gaz vert (biométhane). Ce gaz pourrait être injecté dans le réseau de distribution publique de gaz naturel, et / ou utilisé pour l'alimentation d'infrastructures de recharges pour véhicules. - valoriser les eaux traitées, et produire des matières premières et eau recyclée de qualité pour d'autres usages. - permettre une réorganisation des réseaux d'assainissement, en vue de délester le réseau du centre-ville, source de déversement au milieu naturel régulier et la création des réseaux de transfert vers la nouvelle station-nouveau site de traitement. Ce projet est inscrit dans le cadre du schéma directeur assainissement approuvé par la Communauté de communes en avril 2021. Il est identifié comme projet prioritaire, au niveau 1 répondant à un objectif réglementaire. Sa réalisation apparaît indispensable pour ne pas être pénalisante et bloquante pour le développement du territoire. Il s'inscrit en cohérence avec les ambitions que la Communauté de Communes souhaite porter au niveau de son futur PCAET, en faveur de la	Les partenaires (Agence de l'eau, Département,...) seront prochainement sollicités	2021 : acquisition foncière (550 k€) en cours (Rumilly parcelle AC8 d'une surface de 6,63 Ha) 2021-2022 : études 2023-2025 : travaux	19550000		Non	non	Demande de financement à discuter			SEE		
22	Vivre avec son environnement et le préserver	PCAET	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a délibéré pour confirmer son engagement dans un PCAET conformément à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte. La préfiguration du PCAET et la première étape du diagnostic seront engagées en 2021.	communes du territoire intercommunal, autres MOA publiques, MOA privées ?, SYANE ?, etc	2021 : étude AMO 2022 : élaboration du PCAET avec le territoire en vue d'une adoption 2023	60 k€ pour l'étude - projet PCAET non dimensionné		aucun financement obtenu / sollicité à ce jour		CRTE ? Financement des actions du PCAET			STEM/PACTE	Démarre indispensable à conduire car réglementaire et structurante sur ces thématiques	

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables															Année : 2021		
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires	
23	Vivre avec son environnement et le préserver		Isolation thermique de combles sur des bâtiments communaux dans le cadre d'une opération groupée à l'échelle départementale	SYANE	Dans le cadre d'une opération de massification de la rénovation de combles perdues conduite au niveau départemental coordonnée par le SYANE et son mandataire -> certaines communes du territoire intercommunal participant à cette opération groupée d'isolation thermique de combles. L'objectif est de :> Mutualiser des travaux pour bénéficier d'un moindre coût> Diminuer les émissions d'énergie et des économies financières> Travailier avec des entreprises locales> Simplifier les démarches administratives	SYANE/Communes/Mandataire de l'opération de massification : groupement Total direct Energie / EBS isolation/Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AureEE).	2021 : chiffrage des opérations mars 2021 - réalisation semestre 2 2021 ou semestre 12/2022 : ST EUSEBE Ecole : 180 M2 + Salle associative : 80 m2 : / BOUSSY Mairie : 180 m2 / ETERCY Mairie : 113 m2 Ecole : Salle associative / THUSY Mairie + Salle Associative / VALLIERES SUR FIER Mairie / VERSONNEX Mairie +	Total < 20 K€ : ST EUSEBE : Isolation des combles de l'école : 2 893.68 euros TTC - Reste à charge pour la commune 871.92 Euros / autres communes : détails à venir				Valorisation des CEE - la commune paie le reste à charge (prix des travaux moins les CEE)			SH		
24	Vivre avec son environnement et le préserver		entretien - amélioration éclairage public	Commune d'ETERCY	Entretien et amélioration de l'éclairage public avec le remplacement de luminaires. Optimisation avec suppression de certains candélabres.	SYANE	SYANE 2021	33 010 € dont 17 160 € à la charge de la commune + 990 € frais généraux			en cours d'étude						
25	Vivre avec son environnement et le préserver		ECLAIRAGE PUBLIC	MAIRIE DE LORNAZ	Modification des moyens d'éclairage public sur la commune afin d'économiser l'énergie et la facturation.		2021	12680									
26	Offrir un accès à l'énergie renouvelable		CHAUFFERIE COLECTIVE BATIMENTS PUBLICS	Mairie de Hauteville sur Fier	Dans le cadre de la rénovation des systèmes de chauffage soit vétustes soit sous dimensionnés soit obsolètes en terme de respect des normes environnementales des bâtiments communaux Mairie, Ecole Eglise etc ... tous situés dans un périmètre restreint, il serait opportun de créer une chaufferie collective à énergie renouvelable bois plaquettes par exemple.	Pour ce faire nous nous appuierons entre autres, sur l'expertise d'un spécialiste en la matière la société Syan'Enr et nous ne manquerons pas de nous adjoindre tous les partenaires opportuns ou nécessaires susceptibles de nous accompagner et de faire	L'objectif est que cette nouvelle installation soit opérationnelle mi 2024 lors de la réouverture après agrandissement de notre groupe scolaire	800 000 € en investissement		Pas de démarches entreprises à ce jour	Pas de démarches entreprises à ce jour hormis celle-ci	Etat, région, département, agences etc ...			SH + ADEME	Cf Fonds Chaleur	
27	Habiter		SPPEH - Service public de la performance énergétique	Région avec déclinaison territoriale	L'EPCI a rejoint la candidature collective du Département en réponse à l'AMI Région pour la mise en œuvre du SPPEH : accompagnement des ménages tout au long de leurs projets de rénovation énergétique, permanences téléphonique + rendez-vous physiques pour une aide au montage financier du projet et un accompagnement en phase travaux, via une convention d'accompagnement	Depuis cette démarche ambitieuse EPCI	Mise en œuvre en juillet 2021	30 000 € sur 3 ans pour la collectivité (déduction faite des participations SARE, Région, Département)			Région Département			SH	Consulter CD74		
28	Habiter		Mise en oeuvre d'une OPAH-RU "coeur de ville" à Rumilly	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Durée 2 ans du programme Action Coeur de Ville, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a porté la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU confiée au prestataire Villes Vivantes. Suite aux résultats de cette étude, un dispositif opérationnel d'OPAH-RU sera mis en œuvre à partir de l'automne 2021 afin de favoriser la revitalisation du parc de logements privé du cœur de ville. Ce dispositif d'une durée de 5 ans (2021-2026) vise à mobiliser des financements de l'ANAH, du CD74, de la Ville de Rumilly, d'Action Logement, de la Banque des Territoires aux cotés de Rumilly Terre de Savoie pour lutter contre la vacance et favoriser la réhabilitation notamment énergétique dans ce parc de logements. une convention est en cours de signature et un opérateur va être recruté pour le suivi-animation de ces actions.	Partenaires : Etat / ANAH, CD74, Ville de Rumilly, Action Logement, Banque des Territoires et Rumilly Terre de Savoie . Convention-cadre d'OPAH-RU en cours de formalisation. Le projet a fait l'objet d'une délibération de Rumilly Terre de Savoie le 26 avril 2021 et de la ville de Rumilly le 6 mai.	Signature de la convention et recrutement de l'opérateur entre juin et septembre 2021. Démarrage opérationnel de l'OPAH-RU prévu pour octobre 2021, pour une durée de 5 ans (2021/2026)	Coût estimatif : 3,7 Millions € HT			Engagements des partenaires dans le projet de convention, en cours de formalisation (délibération des collectivités, passage en CLAH et avis DREAL en cours)				SH		
29	Habiter		Mission d'assistance en matière d'urbanisme pour l'adaptation et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programm	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat le 3 février 2020. Après un an de mise en œuvre, il s'avère nécessaire de procéder à des corrections matérielles et adaptations sur le document. Un prestataire a été désigné pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche.		Marché notifié le 17 mai 2021 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois (accord-cadre). Une procédure d'évolution du PLUiH est prévue en 2021.	70 000 € HT sur 2021 - 2022		Budget 2021 Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie					SAR	Rappel AAP DGO OAP	
30	Se déplacer		Vélostation de Rumilly	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire depuis 2015. Elle organise à ce titre des services de transports publics urbains, interurbains et scolaires et travaille au développement des services alternatifs (autopartage, covoiturage...). Elle met également en œuvre une politique cyclable volontariste : en 2019 elle a pris la compétence « aménagement d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » et a lancé l'étude de création d'une véloroute de l'albanais en partenariat notamment avec les agglomérations Grand Lac et Grand Annecy. Elle porte aussi un projet de création d'une véloroute, lieu central de services d'animation et de promotion de la pratique cyclable à l'échelle de l'intercommunalité.Cette véloroute doit offrir les services suivants :1.Location de 60 vélos électriques et classiques et leurs équipements annexes2.Atelier entretien / contrôle technique des vélos pour les particuliers3.Location et gestion d'abris vélo sécurisés en entrée de ville (2 X 10 box)4.Animations et promotion des VAE (vélo-école, interventions en entreprises, tests de vélos, opérations contrôles technique délocalisées...)5.Marquage bicyclos6.Partenariat avec la Maison du vélo (association de promotion du VTT et vélo de loisir dans l'albanais)Le service sera installé dans le bâtiment voyageurs de la gare de Rumilly. En effet, en 2020 la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a conduit une étude d'opportunité d'implantation de ce service en gare, dans le cadre d'une réflexion plus large de réhabilitation du bâtiment gare conduite par SNCF / REGION / Ville de Rumilly / Communauté de Communes (appel à projet 1001 gares en cours).	SNCF Agence écomobilité Savoie-Mont-blanc (futur opérateur de la véloroute) Conseil départemental Haute-Savoie (CDAS)	Délibération du conseil communautaire adoptant l'opération, les demandes de subventionnement et le dépôt de dossier à l'appel à projets SNCF « 1001 gares » : le 27 avril 2021 Commande matériel et investissements divers (parc de vélo, box, pièces détachées, matériel bureautique...) : à compter du mai 2021 Candidature à l'appel à projets « 1001 gares » SNCF : avril-mai 2021 Etude AVP et PRO d'aménagement du bâtiment gare (sous MOA SNCF) : mai – septembre 2021 Travaux bâtiment gare : octobre 2021 Date d'achèvement des travaux : janvier 2022 Ouverture de la véloroute : 2022	238 000 € HT investissements (études, travaux, équipements) ; coût d'exploitation 60 000 € HT (fonctionnement)		CDAS (département) : 42 % des investissements (dossier à déposer pour les 2 consignes vélos aux entrées de ville)	Programme ALVEOLE : 8% des investissements (dossier à déposer pour les 2 consignes vélos aux entrées de ville)					STEM/CD	A promouvoir
31	Se déplacer		CARREFOURS FRUITIÈRE - 74150 SALES	Département de la Haute-Savoie / Mairie de Sales	La RD3 relie Annecy-ouest (Poisy, Epagny-Metz-Tessy) à l'entrée Nord de Rumilly en passant à Sales, soit plus de 5 000 véhicules/jour. Ce trafic et le manque d'aménagement actuel fait de cette route un verrou qui coupe le territoire communal pour les modes doux. Etant hors agglomération, le Département est MO de l'aménagement de ces 2 carrefours (1 giratoire et 1 tournant à gauche). La commune est MO d'une station de mobilité (aire de covoiturage, consigne à vélo, point d'apport volontaire de déchets) et d'une piste cyclable en site propre. Elle participe également en partie au financement du giratoire.	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie Département de la Haute-Savoie, service des routes, MO et conducteur d'opération.	Acquisitions foncières : 3ème trimestre 2021 Démarrage des travaux : 1er trimestre 2022 Réception des travaux : 3ème trimestre 2022	334 000 € HT (Coût d'acquisition foncières : 10 000 € HT Frais d'études : 24 000 € HT Coût d'aménagement : 300 000 € HT)		Aucun financement obtenu ni aucun financement demandé pour l'instant	Aucun financement demandé	Etat, Région, Département et Communauté de Communes seront sollicités.			STEM/CD	Descriptif ne permet pas de situer le projet. Sur le principe, proposition favorable. Une discussion doit être engagée entre la collectivité et l'Etat et les autres partenaires impliqués.	
32	Se déplacer		AMENAGEMENT ET SECURISATION TRAVERSEE PROVONGES - MAIRIE DE SALES	Mairie de Sales	La RD16 (route des Creuses) relie Annecy à l'entrée Nord de Rumilly en passant à Sales au lieu-dit Provonges, soit plus de 8 000 véhicules/jour dans cette entrée de ville en pleine mutation (+180 logements en 5 ans). L'objectif principal est de sécuriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture : réduction de vitesse, aménagement de pistes cyclables, de trottoirs, de passages pour piéton, création d'une station de mobilité (bus, covoiturage, consigne à vélo).	- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : partage du programme avant consultation des bureaux d'études, puis intégration aux réunions de conception - Département de la Haute-Savoie, service des routes.	Lancement conception : Février 2021 Réunion publique : septembre 2021 Validation CD 74 (dossier de prise en considération) : septembre 2021 Acquisitions foncières : 4ème trimestre 2021 Démarrage des travaux : 1er trimestre 2022 Réception des travaux : 3ème trimestre 2022	839 000 € HT (Coût d'acquisition foncières : 120 000 € HT Frais d'études : 63 000 € Coût d'aménagement : 656 000 € HT)		Aucun financement obtenu pour l'instant	Aucun financement demandé en 2021	Etat, Région, Département (amendes de police 2022) et Communauté de Communes seront sollicités.			STEM/CD	Descriptif ne permet pas de situer le projet. Sur le principe, proposition favorable. Une discussion doit être engagée entre la collectivité et l'Etat et les autres partenaires impliqués.	
33	Se déplacer		Adaptation de nos voies communales Vélo + voiture	Commune Marigny St Marcel	Suite à l'augmentation de la circulation de véhicules motorisés + vélos sur nos voies communales. Cet aménagement a pour but de faciliter l'utilisation du vélo et de faire ralentir les véhicules motorisés. Aménagement et sécurisation de l'accès au groupe scolaire : Piéton - Vélo - voiture	Cabinet d'étude Longeray	Etude en cours 2021 Réalisation à partir de 2022	600 K€		aucun pour l'instant	Aucun pour l'instant	Etat - Région - Département - Intercommunalité Terre de Savoie (étude) - Commune Marigny St Marcel			STEM/CD	Secteur déjà en zone 30. Pas d'objection mais intérêt relatif.	
34	Se déplacer		Schéma directeur des déplacements doux : mise en œuvre des aménagements pour mailler le territoire	Commune de Rumilly	La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a lancé en 2019, en co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Grand Lac, l'étude pour la réalisation d'une véloroute de l'albanais Aix-les-Bains - Rumilly - Vallières-Fier. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'adoption en mars 2019 par le Conseil communautaire de la compétence « études, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ». L'étude Véloroute a été confiée à l'Agence Ecomobilité Savoie-Mont-Blanc par les deux maîtres d'ouvrage, pour leur périmètre respectif. L'étude se décompose en plusieurs sections : Section 1 : Pont Coppet - Rumilly - Section 2 : Rumilly - Section 3 : Rumilly - Entrelacs - Section 4 : Entrelacs - Grésy sur Aix - Section 4 : Grésy sur Aix - Aix-les-Bains la Via Rhona.Pour mailler cette traversée de la commune et la relier aux différents secteurs, une étude va être lancée par la commune à l'automne 2021 pour compléter cette offre. Elle aboutira à un schéma directeur des déplacements doux qui sera constitué d'itinéraires préexistants (voies vertes, bandes et pistes cyclables), en cours d'aménagement (véloroute) et d'un réseau de nouveaux itinéraires qui, ensemble, constitueront un maillage cohérent et structurant permettant d'atteindre des objectifs de desserte spécifiques. Les aménagements qui devront être mis en œuvre à l'issue de cette étude seront conséquents et seront	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, rapport au lien avec le PCAET et le projet d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire Agence Ecomobilité Savoie-Mont-Blanc Associations pour la pratique du vélo	L'étude va débuter à l'automne 2021. Les travaux devront intervenir à l'issue de cette étude, selon un phasage à déterminer et en lien avec les travaux de la véloroute.	Enveloppe prévisionnelle affectée à l'étude est de 30 000 euros HT Le montant des travaux sera fixé à l'issue de l'étude.		Aucun	Aucun	Projet AVELO2 – ADEME, ETAT Aides de la Région, du Département			STEM/CD	Action intéressante Consulter CD74	
35	Se déplacer		Développement du réseau j'ybus (extension ligne 3 + acquisition bus alternatif)	communauté de Rumilly Terre de Savoie	En 2019, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a créé un réseau de transport urbain j'ybus en septembre 2019 à Rumilly. Il est composé de 3 lignes : lignes régulières 1 et 2 + ligne 3 en TAD. Le réseau rencontre un réel succès et certaines courses de la ligne 1 sont en surcharge. De plus, les demandes des habitants sont fortes pour passer la ligne 3 en service régulier. Le réseau est exploité avec 5 minibus 29 places diesel acquis par l'AOM en 2019. Nous avons pour projet l'acquisition d'un 6ème bus de catégorie Midibus (70 places) à énergie alternative et son affectation sur la ligne 1 (ligne principale du réseau). Un minibus existant sera alors réaffecté à la ligne 3 nous permettant de la transformer en service régulier.	ADEME (étude de faisabilité d'exploitation d'un bus électrique dans le cadre de l'AMI BUSELEC) SPL SIBRA (opérateur réseau j'ybus)	étude faisabilité (AMI buselc) : 25 000 € ttc achat bus elec et équipements = 550 000 € ttc autres aménagements ligne 3 : 50 000 € ttc total = 625 K€ ttc		ADEME = 50% étude buselc		moebus : 180 K€ achat bus elec			STEM/CD+PACTE + ADEME	Action intéressante, À valoriser Consulter CR-AuRA et GA / SIBRA		
36	Se déplacer		Etude sur ligne vers Annecy (déserte des bourgs centres)?	communauté de Rumilly Terre de Savoie	En 2018, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a récupéré la gestion de deux lignes interurbaines « ex-LHSA » 32 et 33. Ces lignes offrent chacune deux aller-retours quotidiens entre Rumilly et Annecy. Les clients sont principalement scolaires et commerciaux. La Communauté de Communes réalise une étude de restructuration de ces lignes. Cette étude doit permettre d'orienter les choix opérationnels et stratégiques de la collectivité pour aboutir à la création d'une nouvelle offre de service de transport en commun pleinement intégrée au réseau j'ybus créé en 2019 à Rumilly, et répondant à une partie de la population des communes périphériques de Rumilly.	SPL SIBRA mandatée par la CC pour réaliser l'étude	étude = Sept 2021 - mars 2022 mise en oeuvre opérationnelle du nouveau service : septembre 2022	20 K€ étude							STEM/CD	Action intéressante Consulter CR-AuRA	

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables

Année : 2021

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demande de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires	
37	S'épanouir et s'accomplir		CAFE MULTI-SERVICES - MAIRIE DE SALES	Mairie de Sâles	Nous avons pour objectif d'ouvrir un commerce de type « Café Multi-Services » au centre du chef-lieu. Ce projet est né d'une réflexion collective durant la campagne de notre équipe municipale. Notre commune voit sa population grandir et celle-ci reste dépourvue de commerce traditionnel ou de café. Les habitants nous ont également fait part de leurs attentes de trouver sur leur commune un commerce de proximité qui regrouperait plusieurs services (épicerie locale, dépôt de pain, Poste, gaz, restauration, café...). Nous prévoyons de créer ce futur lieu de vie au centre du village, en rez de chaussée d'un immeuble de logements dont la construction va démarrer au second semestre 2021. Nous faisons pour cela l'acquisition d'un local d'une superficie brute de 198m ² . Nous avons le souhait que ce commerce soit un vrai lieu de rencontre dans notre village et qu'il permette à chacun, notamment nos aînés, de répondre à leurs besoins du quotidien. Ce Café Multi-Services commercialisera principalement des produits locaux, issues de l'agriculture locale. Reste à définir sa forme juridique : Coopérative du type SCIC ou société privée.	Nous imaginons l'élaboration de la forme et de la structure du café multi-services avec une vision éco-citoyenne et participative très développée. Nous prévoyons pour ce cela de co-construire et de dessiner le projet avec les habitants de la commune, en les invitant dans un 1er temps à participer à une réunion d'information dédiée à ce sujet. Nous leur proposerons ensuite la création d'un comité de pilotage, qui regroupera élus et habitants, qui travaillera à l'étude de sa forme juridique (Coopérative SCIC ou société privée), et sondera les administrés afin de déterminer l'ensemble des services proposés par le commerce. Parallèlement, nous avons établi un contact avec une structure privée, Comptoir de campagne, qui développe un concept de commerces multi-services en région Auvergne Rhône-Alpes. Dans le cas où le comité de pilotage choisit la forme juridique d'une société privée, cette entreprise pourra nous accompagner à l'élaboration d'une étude de marché, ainsi qu'à la co-construction du projet avec les habitants. Par ailleurs, étant donné que les produits vendus dans le point seront locaux, quelque soit la forme juridique, nous pourrons nous appuyer sur les partenaires locaux.	Signature du contrat de réservation du local : été 2021 Réunion publique : septembre 2021 Création du comité de pilotage : septembre 2021 Acquisition du local (VEFA) : fin 2021 Etudes du comité de pilotage : automne hiver 2021-2022 Travaux d'aménagement du local : second semestre 2022 Ouverture du commerce : Début 2023	474 500 € HT (acquisition du local : 260 000 € HT, aménagement du local : 210 000 € HT, Frais étude du marché : 4500 € HT)		Aucun financement obtenu pour l'instant	Aucun financement demandé pour l'instant	Etat, Région et Département seront sollicités. Pour le reste, cela dépendra du montage juridique.					?
38	S'épanouir et s'accomplir		MAISON DE SANTE 74150 SALES	Mairie de Sâles	Au sein du projet d'aménagement du chef-lieu de Sâles, une opération immobilière lancée sur initiative communale prévoit des locaux d'activités en RDC, dont 2 seront acquis par la commune : l'un pour faire un café multi-services, l'autre pour une maison de santé (ou label équivalent). L'objectif est de rapprocher l'offre de soins des habitants en croissance forte sur la commune et aux environs, dans un contexte de pénurie de généralistes et de certains spécialistes.	Un comité de pilotage dédié sera créé, il comprendra des élus des commissions en charge des bâtiments publics d'une part, de l'action sociale d'autre part, des membres du CCAS. Proposition sera faite aux services Départementaux et de l'ARS de rejoindre ce comité de pilotage.	Signature du contrat de réservation du local : été 2021 Création du comité de pilotage : septembre 2021 Acquisition du local (VEFA) : fin d'année 2021 Etudes du comité de pilotage : automne hiver 2021-2022 Travaux d'aménagement du local : second semestre 2022 Ouverture de la maison de	564 500 € HT (acquisition du local : 300 000 € HT, aménagement du local : 260 000 € HT, Frais étude du marché : 4500 € HT)		Aucun financement obtenu pour l'instant	Aucun financement demandé pour l'instant	Etat, Région et Département seront sollicités. Pour le reste, cela dépendra du montage juridique.				?	
39	S'épanouir et s'accomplir		Rénovation/ construction groupe scolaire + Périscolaire	Commune Marigny St Marcel	- Projet à réaliser dans les 3 ans pour répondre à l'augmentation de la population prévue pour 2023. Augmentation du nombre d'enfants scolarisés, . - Réduction de la consommation énergétique - Sécurisation des abords du groupe scolaire - Actuellement une partie du groupe scolaire est de construction ancienne et ne correspond plus aux normes environnementales actuelles.	A définir	Projet Démarré 2023, projet pas encore lancé Etude 2021/2022 Réalisation 2023	Entre 1,5 et 2 M€		Aucune	Pas de demande en cours	Etat - Région - Département - Financement commune (emprunt)			SH		
40	S'épanouir et s'accomplir	agrandissement école	MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANNAIS		Agrandissement de l'école maternelle par surélévation d'une structure à ossature bois. La surélévation qui est une contrainte compte tenu du ténement foncier devient une opportunité en terme de consommation de surface et surtout au niveau des dépenses énergétiques puisque la réalisation est prévue en ossature bois. Le projet consiste à créer 2 classes nouvelles, une salle des matières, un bureau directorial, des espaces de rangement, de circulation ainsi que des sanitaires, le tout pour une surface d'environ 250 m ² . Une première ébauche de faisabilité et de chiffrage a été réalisée par le CAUE et a obtenu une avis favorable à la fois des enseignants, parents d'élèves et élus. Une seconde mouture plus précise est en cours de réalisation, elle devrait nous être proposée dans la première quinzaine de juin 2021.	Le CAUE	Septembre 2021 : finalisation du programme de l'opération Octobre 2021 : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre Fin 2021 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre Année 2022 : études, permis de construire, appel d'offres	1 MILLION D'EUROS				fonds propres, Detr, emprunts			SH		
41	Travailler, Entreprendre		Tiers-lieu à vocation industrielle	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Le Département : le site ciblé pour accueillir le projet appartient au Département. Un accord de principe a été obtenu pour étudier ces bâtiments dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'œuvre La Banque des Territoires : pour le financement du projet (à discuter) Le Comité d'action Economique Rumilly Alby développement : pour l'animation du site (à discuter) Les entreprises industrielles : pour l'animation du site (à discuter)	Le Département : le site ciblé pour accueillir le projet appartient au Département. Un accord de principe a été obtenu pour étudier ces bâtiments dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'œuvre La Banque des Territoires : pour le financement du projet (à discuter) Le Comité d'action Economique Rumilly Alby développement : pour l'animation du site (à discuter) Les entreprises industrielles : pour l'animation du site (à discuter)	08/08/2022 à fin 2024	60 000 euros pour l'assistance à maîtrise d'œuvre / 500 000 euros pour investissement		Budget de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (60000 euros pour l'assistance à maîtrise d'œuvre)		Financement en réponse à l'AMI Fabrique de Territoire (ministère de la cohésion de territoires Subvention Banque des Territoires			SAR		
42	Travailler, Entreprendre +Vivre avec son environnement et le préserver		Territoire Zéro Amiante / Production d'énergie solaire	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Realisation d'objectifs de production d'énergie solaire permettant de coupler l'enlèvement de l'amiante en toiture et la production d'énergie solaire (électrique et/ou thermique) pour un usage individuel ou collectif Objectifs-Expérimenter une échelle d'un territoire portant sur le désamiantage des toitures de bâtiments industriels en amiante couplée à l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture •Ettudier la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective à une échelle assez importante	Le Syane : à discuter. Le Syane travaille avec les collectivités locales. Il peut réaliser des études d'opportunité et des études de faisabilité Tefal : à discuter	Realisation d'un pré diagnostic en 2021 et de l'étude de faisabilité fin 2021/ 2022.	60 000 euros pour l'étude de faisabilité							STEM/PACTE + SEA + ADEME		
43	Travailler, Entreprendre (+ Se déplacer)		Etude sur le déploiement de bornes de recharges rapides et/ou ultra rapides pour véhicules électriques	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Le projet vise, dans un premier temps à étudier l'opportunité d'installer des bornes de recharges rapides ou ultra rapides dans les zones d'activités économiques de Rumilly: > Dimensionnement et évaluation des besoins en ZAE : Estimer le nombre de véhicules électriques en circulation ainsi que son évolution à 10 ans et déduire le nombre de bornes de recharges, ainsi que les catégories de bornes de recharge nécessaires (recharge normale, rapide et ultra rapide). > Définir le lieu d'implantation stratégique des bornes de recharges additionnelles	Le Syane : à discuter.	Etude d'opportunité prévue en 2021	50000 euros (étude d'opportunité)		Budget Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : 50000€ pour l'étude d'opportunité					Consulter SYANE		
44	Accueillir		en 2024 la faisabilité Hébergement touristique	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	La Communauté de Communes met en œuvre une stratégie de développement en matière d'actions de tourisme et de loisirs. Un déficit d'hébergements touristiques est constaté sur le territoire. Dans ce cadre, la collectivité souhaite réaliser un projet d'hébergement touristique dans le secteur de la base de loisirs de Rumilly, en lien avec les équipements présents et la qualité du site naturel existants. Une première étude d'opportunité a été réalisée en 2019, confiée au prestataire Hôtels Actions, en partenariat avec l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais, avec le concours financier de la Région AURA. L'objectif est à présent de réaliser	Ville de Rumilly, OT Rumilly-Albanais, CD74, Région AURA	Lancement à l'automne 2021.	50 000 € HT			CD74 et Région AURA				SH		
45	Accueillir		Etude sur la valorisation du Massif du Clergeon	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Le territoire du massif du Clergeon dispose de nombreux atouts et d'un patrimoine naturel et venaculaire très riche. Très fréquenté, autant sur son versant savoyard (Ruffieux, Serrières en Chautagne) que haut savoyard (communes de Môye et Lornay), plusieurs sentiers de randonnée permettent la découverte de cet espace de moyenne montagne dont 4 qui sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée de Haute Savoie (PDIPR) et qui sont gérés par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie. Pour autant, les différents aménagements présents sur site, historiquement posés par l'Office National des Forêts il y a maintenant plus de 20 ans ne sont plus d'actualités, et pour certains en désuétude totale. En collaboration avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale du Clergeon, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie souhaite lancer une étude pré-opérationnelle de valorisation et d'interprétation du Massif du Clergeon. Le CCTP pour la réalisation d'un plan d'interprétation global du massif est rédigé, une première réunion avec les élus des communes est programmé pour la fin du mois de Juin afin d'échanger sur ce dernier.	ONF -> Gestionnaire du site, en partie à l'origine du projet. (et ils répondront au marché pour la réalisation du plan d'interprétation -> volet commercial de l'ONF à distinguer de son action de gestionnaire) Les communes supports du massif, notamment Môye majoritairement, (mais aussi Lornay, Massingy) Les communes supports du massif coté Savoie (Ruffieux, Serrières, ...) et Grand Lac -> qui ne sont pas encore au courant de ce projet Office du Tourisme Rumilly-Albanais -> Expertise tourisme Asters, LPO, Clubs sportifs, enseignants/directeurs centre de loisirs, PNR des Bauges ? -> intérêt expertise	Consultation Juillet 2021 Notification du marché Septembre 2021 2021COPIL de lancement de l'étude Octobre 2021 2021Réalisation des phases 1 à 3 octobre 2021 à décembre 2021 2021COPIL de validation des phases 1 à 3 Février 2022 2022Elaboration du scénario d'interprétation retenu (phase 4) Mars/avril 2022 2022COPIL de validation de la phase 4 Mai 2022 2022Rédaction des DCE Juin 2022	30000			Plan Tourisme départemental --> rencontre en présence des conseillers courant 2019				SEE	Consulter CD74	
46	Accueillir		Schéma directeur de la randonnée	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	En Juillet 2016, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie en partenariat avec le conseil départemental 74 signait le premier schéma directeur de la randonnée du département. Établi pour une durée de 5 années, ce dernier arrive à son terme cette année, en 2021. Ainsi le territoire est passé d'environ 40 kms de sentiers PDIPR à plus de 200, des panneaux d'accueil, des éléments de valorisations, des parkings ont été créés. Dans ce cadre il convient d'actualiser / de rédiger un second schéma directeur de la randonnée afin de répondre aux attentes des habitants et des communes, en effet, la crise sanitaire a nettement amplifié la demande en matière de randonnée et de balade, notamment locales, au départ des chefs lieux.	réalisation du schéma directeur de la randonnée du 1er juillet 2021 à début 2022 comprenant : - Recensement et état des lieux de l'existant - Rencontres multiples avec toutes les communes - Analyse et vérification des projets des communes - Inscription des projets dans le schéma directeur Mise en œuvre du schéma directeur : 2022 - 2027	environ 20 000€ : 1/3 ETP poste sentiers + frais de fonctionnement (véhicule, informatique, ...)			Possibilité de financement de la réalisation du schéma directeur sur la base du poste sentiers (50%), si le CD74 nous accompagne dans la réalisation de celui-ci.				SEE	Consulter CD74		

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Projet d'actions en maturation et opérationnelles à moyen terme

47	Vivre avec son environnement et le préserver		Mise en place d'une collecte des cartons en apport volontaire	CC Rumilly Terre de Savoie, ou SIDEFAGE	Pour lutter contre les départs de cartons au sol et permettre leur recyclage, dans un contexte où l'achat en ligne est croissant, la mise en place d'une collecte spécifique est à l'étude.	SIDEFAGE	pas de calendrier à ce jour : en attente de la décision du SIDEFAGE sur la maîtrise d'ouvrage							
----	--	--	---	---	---	----------	---	--	--	--	--	--	--	--

CRTE COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables

Année : 2021

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires		
48	Vivre avec son environnement et le préserver		Gestion des dépôts sauvages	CC Rumilly Terre de Savoie / Communes	Afin de lutter contre les dépôts sauvages sur le domaine public et notamment aux pieds des points de collecte des déchets, le projet consisterait à réaliser une étude puis éventuellement acquérir du matériel, recruter du personnel, en vue de mettre en place des actions préventives et répressives à l'encontre des contrevenants. L'étude préalable devra porter notamment sur les aspects juridiques et les limites de compétences entre les Communes, la Communauté de Communes, la police municipale, la gendarmerie... L'acquisition de matériel de vidéosurveillance mobile pourra également prévoir.	Communes / Police Municipale / Gendarmerie / autres ?										SEE + OFB		
49	Vivre avec son environnement et le préserver		Rénovation énergétique bâtiment communaux	SYANE	Projet de rénovation sur 4 ans avec priorisation des travaux les plus urgents. Diagnostic réalisé par le SYANE en attente,	SYANE	A définir (sur 4 ans)	à définir	A définir	A définir	A définir				SH	Consulter SYANE		
50	Vivre avec son environnement et le préserver		Travaux liés à la pollution du plan d'eau et au maintien de la bonne qualité de l'eau sur le long terme	Commune de Rumilly	Dès le printemps 2021, la Ville de Rumilly a souhaité lancer toutes les investigations qui restent encore nécessaires pour garantir la qualité des eaux de baignade de son plan d'eau et résoudre les problèmes liés à une pollution bactériologique qui dure depuis 2015 de manière aétoire (entérocoques et e.coli).Les investigations menées avec VÉOLIA et la Communauté de Communes ont permis d'écartier différentes sources de pollution. Mais de nombreuses questions restent sans réponse et représentent, pour cette année, une priorité pour l'équipe municipale.La Ville a procédé, au mois d'avril 2021, au recrutement d'un cabinet d'études en charge de répondre aux questions suivantes:Est-ce que l'eau est suffisamment alimenté en eau ? Est-ce que l'eau stagné ? Est-ce que cela explique l'élévation des températures de l'eau ? La montée des bactéries ? Il faut également établir un état des lieux du plan d'eau et de la rivière Chéran pour pouvoir identifier les causes et nous aider à améliorer la qualité de l'eau. L'étude va donc se dérouler en plusieurs étapes : identifier précisément la cause(s) de renouvellement, constater tout cela à la pollution rencontrée et l'analyser, déterminer la volonté qui transite dans le plan d'eau et identifier précisément sa volonté de renouvellement, constater tout cela à la pollution rencontrée et aux températures élevées...Une pollution canin dans le fossé amont est avérée mais la relation entre le fossé et la zone de baignade n'est pas établie. Nous avons besoin de savoir si cette pollution est canine et/ou interhumaine...Avec le réchauffement climatique, va-t-on pouvoir garantir une eau de baignade ? Sur quoi faut-il s'ores et déjà travailler ? En fonction des résultats, quelles travaux sont à envisager pour garantir une bonne qualité de l'eau...Etudier les activités du plan d'eau et définir si elles sont compatibles avec la baignade...Etudier l'eutrophisation du plan d'eau, réaliser des prélevements de type cyanobactéries.Ce sont les principales questions auxquelles il convient de répondre. Le principe étant bien évidemment de garantir une bonne qualité de l'eau pour la baignade et le plan d'eau de manière pérenne ».Il s'agit donc d'abord de faire une étude de fond de la situation. Les résultats devraient être disponibles dans les prochains mois et déboucheront sur des préconisations et des aménagements au niveau du plan d'eau (travaux).Par ailleurs, le petit plan d'eau, connecté en aval par le grand plan d'eau, pourrait se révéler être une problématique au niveau de son exutoire dans le Chéran, rivière labellisée « rivière sauvage ». La température de l'eau du petit plan d'eau, plus élevée que la rivière, pourrait participer à l'augmentation des températures de celle-ci et causer un impact négatif sur la biodiversité aquatique. Une étude pourrait venir compléter cette constatation et des travaux pourraient également être préconisés pour améliorer l'ouvrage petit plan d'eau/Chéran. Il conviendrait également de mesurer le niveau d'eutrophisation de ce plan d'eau dédié à la pêche (école de pêche, de découverte) pour que ce loisir puisse être pérennisé. Un besoin est également observé concernant l'accessibilité tous publics (PMR, seniors, école de pêche...). Des travaux seront à prévoir également.	La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dans le cadre du Comité de Pilotage « Base de loisirs - Plan d'eau » et des investigations à mener avec le Service Eau/Assainissement et son exploitant (SAUR à partir du 01 juillet 2021) Cabinet d'études SAFEGE DDT de Haute-Savoie SMAC AAPFMA	L'étude a démarré en avril 2021 et devrait se terminer à l'automne. Les travaux devront intervenir avant l'ouverture de la nouvelle saison de baignade (1er juillet 2022).		Aucun	Aucun	Aucun						SEE	
51	S'épanouir et s'accomplir		Etude de faisabilité d'une piscine couverte intercommunale	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Le territoire est doté de nombreux équipements structurants notamment dans les domaines culturels, scolaires, sportifs et de loisirs. Parmi eux, une piscine, construite en 1965, existe à Rumilly. Elle est désormais ouverte 5 mois pendant la période estivale, du 1er mai au 30 septembre. Quelles que soient les résultats de la démarche engagée pour la réalisation d'une piscine couverte, l'avenir de cet équipement vieillissant est en jeu à échéance de 3 à 5 ans. La commune de Rumilly qui gère cette piscine municipale a réalisé fin 2019 une étude sur le devenir de cet équipement et les potentialités de création d'une piscine couverte sur le site actuel. Entre 2019 et 2020, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Aixy regroupées au sein du SIGAL (syndicat mixte) ont réalisé une étude importante et approfondie de réalisation d'une piscine couverte sur le territoire. Le contexte territorial et politique lié à la recomposition des périmètres des intercommunalités et l'intégration de la Communauté de communes du Pays d'Aixy à l'agglomération de Grand Annecy n'ont pas permis d'en concrétiser le projet. Les élus issus de la nouvelle mandature ont souhaité relancer le projet de réalisation d'un centre aquatique intercommunal par la mise en place en concertation et en collaboration avec la ville centre de Rumilly, d'une démarche en mode projet constituée d'un comité de pilotage et d'un comité technique regroupant des représentants élus et agents de la Communauté de communes et des communes membres.	Communes membres de la Communauté de communes		A définir		A définir	A définir	A définir					SH	
52	Accueillir		Aménagement de la base loisirs	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Placée sous le signe de la convivialité et de l'éco-écologie, la base de loisirs du plan d'eau offre un espace de détente riche et varié pour toutes les générations, sur une surface d'environ 43 hectares. Elle offre aux habitants et aux visiteurs un espace public aménagé suffisamment vaste pour répondre aux différentes aspirations nature, loisirs, sportifs et culturels. La ferme du plan d'eau (propriété de la Commune de Rumilly et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie) accueille deux associations proposant des activités pleinement adaptées au lieu : "la maison du vélo" ainsi que la "maison Pêche-Nature". Des activités privées, exercées sous l'égide de la Commune de Rumilly, complètent l'offre de loisirs : un snack-bar ainsi que le karting de Rumilly. Sur ce même site, le refuge LPO de la base de loisirs est le plus grand de Haute-Savoie (50 hectares) et, en 2012, un arboretum est venu enrichir l'espace collinaire. Dans le cadre des aménagements cyclables d'intérêt communautaire, la base de loisirs est le point central de la future véloroute. Les orientations d'aménagement définies par une Assistant à Maître d'ouvrage devront permettre de définir une identité pour ce lieu et les conditions de son occupation et de sa gestion, et préservation. Ce projet sera partagé et construit en concertation avec les habitants.	Communes limitrophes, Département, SMIAc notamment	L'AMO est en cours de recrutement (novembre 2021) pour une réalisation des études sur l'année 2022.	A définir		A définir	A définir	A définir				SAR		
53	Habiter		Signer un Contrat de Relance du Logement	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et Communes	Ce contrat fixe les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au PLH. Il permet de mobiliser une Aide à la relance de la construction durable (ARCD) visant à soutenir et à relancer la production de logements neufs. Il s'agit d'un nouveau dispositif contractuel qui fait référence aux engagements relatifs au Pacte National de Relance de la Construction Durable.										SH	Nouveau dispositif (octobre/novembre 2021)		

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel du projet	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires	
1	Vivre avec son environnement et le préserver		Stabilisation vache laitières	Gaec la ferme de Rutoz	Le projet consiste en la construction d'une nouvelle stabulation pour vache laitières afin de d'améliorer le bien-être animal et des éleveurs, ainsi que de se conformer aux exigences du captage d'eau potable du Bioley (commune d'Ettercy). La stabulation comportera 48 places ainsi qu'une infirmerie et une laiterie.	Le partenaire principal est la Région Auvergne-Rhône-Alpes via un engagement acquis le 18/04/21.	Actuellement en attente de validation du permis de construire déposé le 10/03/21. Début des travaux fin 2021, achèvement prévu fin 2022.	420 000	53 000 € aide de la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un dossier PCAE.	Néant.	Nsp.					SEA	
2	Vivre avec son environnement et le préserver		Acquisition de foncier (préservation Zhumides)													SEE	
3	Habiter		Valorisation patrimoniale (rue Montpelaiz – action cœur de ville)													SH	
4	Habiter		Action pour le développement de nouvelles formes d'habitat intergénérationnel - / capitalisation d'expériences (aussi sur les matériaux)													SH	
5	S'alimenter		Travailler avec les acteurs locaux pour des projets de restaurations scolaire													Consulter aussi CD74 (collèges) et CR-AURA (lycées)	
6	S'alimenter		Intervention publique en matière de foncier pour favoriser l'installation de nouveaux exploitants													Travailler avec la SAFER et la CA-SMB	
7	S'alimenter		étude sur les moyens d'action à mettre en œuvre au-delà des 6 ans		Réfléchir à mettre en place un PAT – Projet Alimentaire Territorial – qui permet d'intégrer les différentes thématiques abordées dont la restauration collective, le foncier, les filières...										SEA	Consulter CASMB	
8	S'alimenter		Accompagner les porteurs de projets sur les différents types de culture (permaculture, Bio, raisonnée, ...)													SEA	Consulter CASMB
9	S'alimenter		Accompagner des projets sur la transformation / commercialisation des projets locaux													SH SAR	Consulter CASMB
10	S'épanouir et s'accomplir		Agrandissement du collège du Clergeon, création de points d'accès à la crèche maternelles, nouveau parking en centre-ville														Consulter CD74
11	S'épanouir et s'accomplir	projet privé	Construction d'un manège équestre		J'ai créé en 2005 les Ecuries des Pioux, un poney-club au sein duquel j'assure les cours collectifs, particuliers, stages, accueils scolaires et des activités ponctuelles. Je suis titulaire du BEES 1er degré et du BFEH (diplôme fédéral permettant d'enseigner aux publics porteur de handicaps). Jusqu'à ce jour, je ne dispose pas d'espace de travail couvert. Je souhaiterais que mes élèves soient accueillis avec plus de confort et d'espace. Un manège me permettrait de pouvoir travailler et accueillir mes clients quelques soit les conditions météorologiques et d'assurer ainsi une continuité pédagogique tout particulièrement importante pour les élèves en situation de handicap. Actuellement, le contrat partenaire est en cours d'examen chez le conseillé juridique pour validation avant demande de permis de construire (courant juin).	L'entreprise Technique Solaire finance une partie du bâtiment et les panneaux solaires sur lesquels le contrat prévoit une concession de 30 ans. Je suis dans l'attente des devis pour les différents postes.	juin 2021 : dépôt du permis septembre 2021 : obtention du permis construction du bâtiment fin 2022 1ère utilisation printemps 2023	380 000 €	partenariat Technique Solaire Ossature panneaux solaires 220 000 €		prêt bancaire personnel					SAR	Revoir texte du descriptif Probable modification de PLUi
12	Travailler, Entreprendre		Convention IGA : tenir des permanences IGA au sein de la CC (lieux à définir) pour les porteurs de projet														
13	Travailler, Entreprendre		Apéros Zones d'Activités														
14	Travailler, Entreprendre		Optimiser l'offre de foncier à vocation économique	CCRTS	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie (Etude sur la densification des ZAE et la vacance en matière d'immobilier économique)										DDETS	CTI à annexer	
15	Travailler, Entreprendre		Création d'une conciergerie à destination des salariés	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
16	Travailler, Entreprendre		Animation et promotion de la filière industrielle agro-alimentaire	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
17	Travailler, Entreprendre		Création d'un pôle d'expertise Big data industriel et accompagnement des entreprises dans leur mutation	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
18	Travailler, Entreprendre		Réduire l'impact environnemental des entreprises industrielles et accompagnement des projets de type RSE	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
19	Travailler, Entreprendre		Création d'un centre de formation local animé par les entreprises industrielles	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
20	Travailler, Entreprendre		Habitat participatif des entreprises	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
21	Travailler, Entreprendre		Construction d'un internat mutualisé pour les lycées et centre de formation		Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
22	Travailler, Entreprendre		Création d'un service de santé inter-entreprise territorial	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
23	Travailler, Entreprendre		Création d'un Groupement d'intérêt Economique	CAE	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
24	Travailler, Entreprendre		Identification des besoins de simplification	Etat	Action inscrite dans Territoire d'industrie -cf. fiche actions du contrat territoire d'industrie										DDETS	CTI à annexer	
25	Accueillir		Organiser / développer le tourisme habitat insolite (projet non mature)														
26	Se déplacer		Schéma directeur communal d'aménagement cyclable Rumilly												STEM/CD	Manque d'éléments. Est elle en lien avec l'action 34 ? A baser dans les intentions à étudier plus avant.	



ANNEXE 5 - CRTE

NOVEMBRE 2021

Indicateurs de suivi pour l'état des lieux écologique

Evaluation des 13 indicateurs de suivi pour l'état des lieux écologique

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures ainsi que les objectifs pour l'année 2026 seront précisés dans un second temps suite à l'élaboration du PCAET.

Indicateur socle n°1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :

- Valeur cible à 1.1 teqCO2/hab d'ici 2050 ;
- -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 par rapport à 1990 ;
- -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 par rapport à 1990 ;
- -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 par rapport à 2015 ;
- 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 ;
- 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100 % de bâtiments neutres)

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Emission de GES annuelles du territoire (TeqCO2/an)			
Emission de GES annuelles par habitant (TeqCO2/an/hab)			

Indicateur socle n°2 : Consommation énergétique finale annuelle

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Baisse de la consommation énergétique finale d'énergie de 16,5 % en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4 % par rapport à 2018) ;
- Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012

	Constaté 2012	Constaté 2018	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh/an)			
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh/an/hab)			

Indicateur socle n°3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) ;
- Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 ;
- Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50% par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017.

	Constaté 2017	Constaté 2020	Objectif 2026
Production annuelle d'EnR du territoire hors hydroélectrique (MWh/an)			
Production annuelle d'EnR du territoire hydroélectrique (MWh/an)			

Indicateur socle n°4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie « De la Ferme à la Fourchette (F2F) UE, Plan ambition bio – Loi Egalim :

- 15 % des SAU (Surface Agricole Utile) affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ;
- 30 % des SAU affectée à l'agriculture biologique en 2030.

	Constaté 2014	Constaté 2019	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha)			
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			
Part de la SAU du territoire en bio (%)			

Indicateur socle n°5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- SNBC : 0 émission liée à la mobilité en 2050 ;
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) :
 - o Réduire de 37.5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 ;
 - o Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 ;
 - o Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens).

	Constaté 2009	Constaté 2017	Objectif 2026
Part modale (%)			

Indicateur socle n°6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence (LOM) : Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)			

Indicateur socle n°7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Baisse de la vulnérabilité, ou à minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)			

Indicateur socle n°8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

	Constaté 2009	Constaté 2019	Objectif 2026
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)			



Indicateur socle n°9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

	Constaté 2013	Constaté 2019	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)			

Indicateur socle n°10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :

- Réduire de 15 % de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ;
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Réduire de 30 % les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025 ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.

	Constaté 2013	Constaté 2020	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA <i>dont</i> gravats collectés par habitants (kg/hab/an)			
Tonnage annuel de DMA <i>hors</i> gravats collectés par habitants (kg/hab/an)			

Indicateur socle n°11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017) : réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 :

- SO2 : objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77% ;
- NOx : objectifs : 2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69% ;
- COVNM : objectifs : 2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52% ;
- PM2,5 : objectifs : 2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57% ;
- NH3 : objectifs : 2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%.

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)			
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)			
Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)			
Emissions annuelles de PM _{2,5} du territoire (t)			
Emissions annuelles de NH ₃ du territoire (t)			

Indicateur socle n°12 : Fragmentation des milieux naturels

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)			

Indicateur socle n°13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette ;
- Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030.

Cet indicateur est basé sur la méthodologie employée par la DDT74 (occupation des sols) dans le cadre du suivi du PLUi-H approuvé par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

	Constaté 2008 (en Ha)	Constaté 2020 (en Ha)	Objectif 2026
Espaces artificialisés			
TVAM Espaces artificialisés entre 2008 et 2020			
Espaces agricoles et naturels			
TVAM Espaces naturels et agricoles entre 2008 et 2020			

Source : Données DDT74 – Traitement Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

